

CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE LA LANterne

**Synthèse des données
concernant l'assainissement domestique**

**Propositions d'actions
à inscrire au Contrat de rivière**

Février 2007

Document réalisé par :



Partenaires du projet :



Direction Régionale de l'Environnement
Franche-Comté

SOMMAIRE

1. Introduction	3
2. Contexte réglementaire	4
2-1- Organisation de la réglementation technique relative aux ouvrages d'assainissement.....	4
2-2- Prescriptions relatives à l'assainissement non collectif.....	4
2-2-1 - Article 35-III de la loi sur l'eau de 1992.....	4
2-2-2 - Arrêté du 6 mai 1996.....	4
2-3- Prescriptions relatives à l'assainissement collectif.....	4
2-3-1 - Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991.....	4
2-3-2 - Arrêté du 21 juin 1996.....	5
2-3-3 - Arrêté du 22 décembre 1994.....	6
2-4- Responsabilités et financements de l'assainissement domestique	6
2-4-1 - Loi sur l'eau de 1992.....	6
2-4-2 - Code Général des Collectivités Territoriales.....	6
2-5- Synthèse.....	7
2-5-1 - Récapitulatif des échéances	7
2-5-2 - Récapitulatif des procédures à engager	7
3. Le bassin versant de la Lanterne	9
3-1- Population	9
3-2- Données de qualité des eaux	11
4. Politiques mises en place sur le bassin de la Lanterne	13
4-1- Agence de l'Eau RMC	13
4-2- Le Conseil général de la Haute-Saône.....	13
4-3- Le Conseil général des Vosges	14
5. Etat de l'assainissement	14
5-1- Communes effectuant un rejet hors bassin.....	14
5-2- Communes du bassin non traitées.....	15
5-3- Stations d'épuration existantes.....	16
5-3-1 - Caractéristiques	16
5-3-2 - Industries raccordées.....	16
6. Caractéristiques et performances des stations	20
6-1- Rendements épuratoires	20
6-1-1 - Quantité de pollution entrante.....	20
6-1-2 - Rendement épuratoire global.....	21
6-2- Taux de collecte.....	21
6-3- Evaluation du taux de dépollution.....	22
7. Schémas Directeurs d'Assainissement	23
7-1- Etat d'avancement des Zonages et Schémas Directeurs	23
7-2- Résultats des schémas Directeurs existants.....	26
7-2-1 - Ailloncourt.....	26
7-2-2 - Bétoncourt-Saint-Pancras	26
7-2-3 - Bourguignon-les-Conflans.....	27
7-2-4 - Syndicat de Breuches – Baudoncourt – Sainte-Marie-en-Chaux	28
7-2-5 - Brotte-les-Luxeuil	30
7-2-6 - La Chapelle-les-Luxeuil.....	31
7-2-7 - Citers	32
7-2-8 - Dampierre les Conflans.....	32
7-2-9 - Equevilley	34
7-2-10 - Fontenois-la-Ville	35
7-2-12 - Visoncourt	37

8. Projets de travaux en cours	37
9. Projets à faire émerger dans le cadre du contrat de rivière	37
9-1- Les priorités établies par l'Agence de l'Eau.....	37
9-2- Etudes.....	40
9-3- Implantation de nouvelles stations de traitement	40
9-3-1 - Priorité 1	40
9-3-2 - Priorité 2	41
9-3-3 - Priorité 3	42
9-4- Réfection ou extension des réseaux de collecte	43
9-4-1 - Syndicat de Breuches – Baudoncourt – Sainte-Marie-en-Chaux	43
9-4-2 - Citers	43
9-4-3 - Luxeuil - Froideconche - Saint-Sauveur.....	43
9-5- Dossiers à traiter ultérieurement	43
10. Références	44

ANNEXES

Annexe 1 : Population et situation du bourg principal	45
Annexe 2 : Données brutes concernant les matières entrantes en station et performances	48
Annexe 3 : Calcul de la pollution totale en EH arrivant à chaque station et calcul du taux de collecte	49
Annexe 4 : Projets de Fiches d'actions à intégrer au contrat de rivière de la Lanterne.....	50

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Figure 1 : Schéma général de la réglementation technique relative aux ouvrages d'assainissement ...	4
Figure 2 : Fiche SEQ-Eau de la station RCB du Breuchin à Ormoiche – année 2005	11
Figure 3 : Fiche SEQ-Eau de la station RNB de la Lanterne à Fleurey-les-Faverney – année 2005... ..	12
Figure 4 : Quantité de pollution globale entrant dans les stations du bassin	20
Figure 5 : Performances globales des stations de traitement tous paramètres confondus	21
Figure 6 : Taux de collecte des systèmes de traitement présents sur le bassin.....	22
Figure 7 : Taux de dépollution calculés sur les communes possédant un système de traitement	23
Tableau 1 : Objectifs de performance pour les ouvrages de traitement	6
Tableau 2 : Echéances stipulées par la Directive ERU et le décret du 3 juin 1994	7
Tableau 3 : Répartition des attributions entre commune et Etat	8
Tableau 4 : Liste des communes ayant un réseau de collecte, mais pas de traitement en sortie.....	15
Tableau 5 : Liste des communes ne possédant pas de réseau de collecte. Agence de l'Eau, 2004. ...	15
Tableau 6 : Stations d'épuration présentes sur le bassin versant	16
Tableau 7: Stations concernées par le raccordement d'entreprises industrielles.....	17
Tableau 8 : Bilan des Schémas Directeurs d'Assainissement	24
Tableau 9 : Implantations de systèmes d'épuration en cours ou imminentes	37
Tableau 10 : Priorisation des actions liées à l'assainissement domestique	38
Tableau 11 : Communes concernées par le lancement d'un Schémas Directeur d'assainissement....	40

CARTES

Carte 1 : Démographie des communes du bassin versant	10
Carte 2 : Communes effectuant un rejet hors bassin	18
Carte 3 : Etat de l'assainissement par commune.....	19
Carte 4 : Bilan des études d'assainissement réalisées sur le bassin	25
Carte 5 : Priorisation des actions à inscrire au contrat de rivière.....	39

1. Introduction

Les perspectives et les objectifs à atteindre par les collectivités territoriales compétentes en matière d'assainissement domestique sont fixés par un cadre réglementaire très étoffé, aussi bien au niveau Européen qu'au niveau national.

La Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) de 1991, la loi sur l'eau de 1992 et ses décrets d'application fixaient déjà à l'époque des obligations de moyens dont les collectivités devaient se doter en matière de collecte et de traitement des eaux usées. L'échéance la plus tardive d'entre elles (le 31 décembre 2005) a été dépassée sans que de nombreuses communes n'aient pu se mettre en conformité.

Aujourd'hui, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau ne fixe plus des obligations de moyens, mais des obligations de résultats pour obtenir des masses d'eau de qualité.

Les premiers diagnostics réalisés dans le cadre des travaux DCE sur le bassin de la Lanterne ont mis en évidence la pression significative exercée sur les cours d'eau par les effluents domestiques. Le travail à mettre en œuvre dans le domaine de la collecte et du traitement des eaux usées s'annonce donc primordial pour l'atteinte du bon état écologique des 7 masses d'eaux superficielles du bassin pour 2015.

Différentes pistes techniques sont à disposition des collectivités locales pour réduire la pression de leurs effluents domestiques sur les milieux aquatiques. Toutes vont dans le sens d'une augmentation de leur taux d'épuration :

- Augmentation du taux de raccordement pour les agglomérations inférieures à 2000 habitants,
- Fiabilisation des performances de traitement,
- Mise en place de filières de traitements nouvelles pour des polluants spécifiques.
- Amélioration de la gestion des boues de station d'épuration,
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales circulant dans les réseaux unitaires,
- Développement de l'assainissement autonome.

Au-delà des aspects techniques, pour lesquels des solutions adaptées existent toujours, les considérations financières restent probablement la préoccupation la plus importante.

La difficulté pour les collectivités de trouver le juste équilibre entre financement d'une filière de traitement fiable, apports de fonds publics et augmentation de la taxe d'assainissement explique en grande partie les retards observés en matière d'assainissement.

Dans le cadre de la phase d'élaboration du contrat de rivière de la Lanterne, il paraissait important de faire un bilan destiné aux élus locaux sur les aspects réglementaires encadrant la mise en place des projets d'assainissement. Mais aussi de dresser un état des lieux de la collecte et du traitement des eaux usées pour fournir aux partenaires techniques et financiers les bases d'une stratégie d'actions à développer sur le bassin pendant la phase opérationnelle du contrat de rivière de la Lanterne.

2. Contexte réglementaire

2-1- Organisation de la réglementation technique relative aux ouvrages d'assainissement

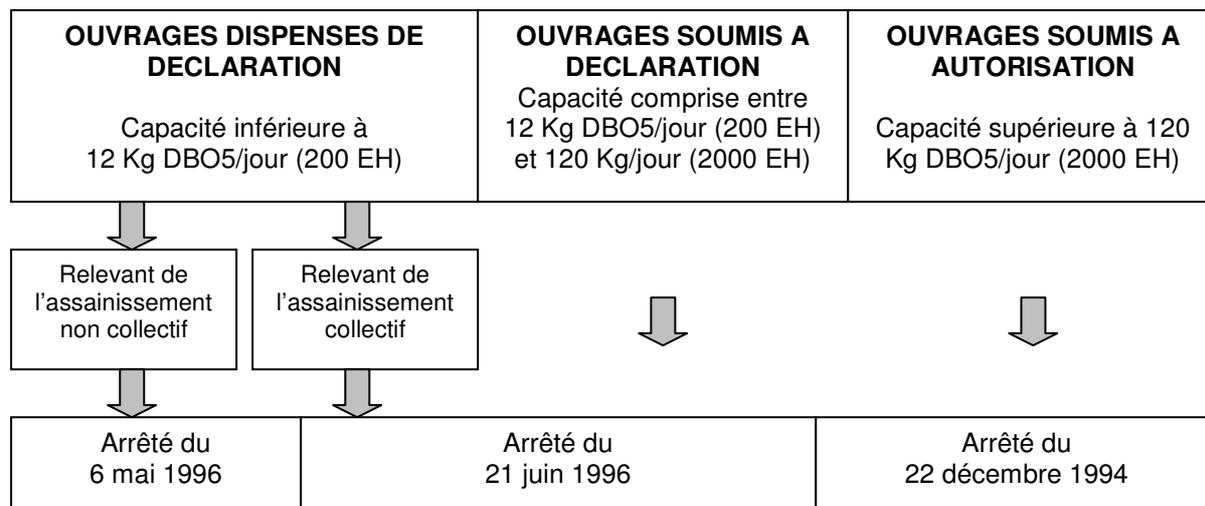


Figure 1 : Schéma général de la réglementation technique relative aux ouvrages d'assainissement (source : Circulaire n° 97-31 du 17 février 1997 relative à l'assainissement collectif).

2-2- Prescriptions relatives à l'assainissement non collectif

2-2-1 - Article 35-III de la loi sur l'eau de 1992

Cet article oblige les communes à délimiter notamment des zones d'assainissement collectif et non collectif.

Il précise que dans les zones relevant de l'assainissement non collectif, elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, de procéder à leur entretien.

2-2-2 - Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif

L'objet de cet arrêté est de fixer très précisément les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux systèmes d'assainissement non collectif des maisons individuelles et des autres bâtiments de manière à assurer leur compatibilité avec les exigences de la santé publique et de l'environnement.

2-3- Prescriptions relatives à l'assainissement collectif

2-3-1 - Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines

La directive ERU fixe des échéances pour la mise en place des systèmes de collecte et de traitement dans les agglomérations des différents états membres avec les seuils suivants.

Pour les systèmes de collecte, l'article 3 concerne et précise que les agglomérations doivent s'équiper :

- au plus tard le 31 décembre 2000 pour celles dont l'équivalent habitant (EH) est supérieur à 15 000
- au plus tard le 31 décembre 2005 pour celles dont l'EH se situe entre 2 000 et 15 000.

Par ailleurs, la conception, la construction et l'entretien des systèmes de collecte sont entrepris sur la base des connaissances techniques les plus avancées, sans entraîner des coûts excessifs, notamment en ce qui concerne :

- le volume et les caractéristiques des eaux urbaines résiduelles,
- la prévention des fuites,
- la limitation de la pollution des eaux réceptrices résultant des surcharges dues aux pluies d'orage.

Pour les systèmes de traitement, l'article 4 précise que les eaux urbaines résiduelles qui pénètrent dans les systèmes de collecte doivent être, avant d'être rejetées, soumises à un traitement secondaire (biologique ou équivalent) selon les modalités suivantes :

- au plus tard le 31 décembre 2000 pour tous les rejets provenant d'agglomérations ayant un EH de plus de 15 000,
- au plus tard le 31 décembre 2005 pour tous les rejets provenant d'agglomérations ayant un EH compris entre 10 000 et 15 000,
- au plus tard le 31 décembre 2005 pour les rejets, dans des eaux douces et des estuaires, provenant d'agglomérations ayant un EH compris entre 2 000 et 10 000.

2-3-2 - Arrêté du 21 juin 1996 fixant les prescriptions techniques minimales relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées

L'objet de cet arrêté est de fixer les prescriptions techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées dispensés d'autorisation en application du décret n° 93-743 du 29 mars 1993.

Il est intégralement applicable :

- aux opérations soumises à déclaration : stations d'épuration de flux polluant journalier reçu ou la capacité de traitement journalière étant supérieur à 12 kg de DBO5 (200 EH), mais inférieur à 120 kg de DBO5 (2000 EH)
- aux déversoirs d'orage situés sur un réseau d'égouts destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 12 kg de DBO5, mais inférieur à 120 kg de DBO5.

Il ne concerne pas les communes ne possédant pas de réseau de collecte des eaux usées et produisant un flux polluant journalier inférieur à 120 Kg de DBO5 (2000 EH).

Son article 3 précise que les eaux usées ne peuvent rejoindre le milieu naturel qu'après avoir subi un traitement approprié de manière à :

- Assurer la protection des nappes d'eaux souterraines, des eaux estuariennes et marines,
- Assurer le respect des objectifs de qualité assignés aux milieux hydrauliques superficiels et des schémas départementaux de vocation piscicole fixés par le préfet,
- Le cas échéant, assurer la compatibilité avec les objectifs de réduction des flux de substances polluantes, définis par le préfet.

Son article 13 fixe des prescriptions minimales sur la qualité des rejets dans les eaux de surface. Ainsi, les performances minimales des ouvrages de traitement physico-chimique sont de 30% sur la DBO5 et de 50% sur les matières en suspension (MES).

Les performances minimales des ouvrages de traitement biologique sont :

- Un rendement minimal de 60% sur la DBO5 ou la demande chimique en oxygène (DCO);
- Une concentration maximale de l'effluent traité de 35 mg/l de DBO5.

Ces exigences sont renforcées ou étendues à d'autres paramètres par le préfet, après avis du conseil départemental d'hygiène, lorsqu'elles ne permettent pas de satisfaire aux objectifs fixés à l'article 3.

2-3-3 - Arrêté du 22 décembre 1994 fixant les prescriptions techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées

L'objet de cet arrêté est de fixer les prescriptions techniques minimales relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du Code des communes

Il vise le "système d'assainissement", lui-même composé du "système de collecte" et du "système de traitement" recevant un flux polluant journalier ou de capacité supérieure à 120 kg DBO5/j (2000 EH), soumis à autorisation et les ouvrages connexes (bassins de rétention, ouvrages de surverse éventuels...).

Il fixe notamment les objectifs de performances suivants :

Paramètre	Charge brute de pollution organique reçue en kg / jour	Rendement minimum
DBO5	120 à 600	70%
	> 600	80%
DCO	Toutes charges	75%
MES	Toutes charges	90%

Tableau 1 : Objectifs de performance pour les ouvrages de traitement de capacité supérieure à 2000 EH.

2-4- Responsabilités et financements de l'assainissement domestique

2-4-1 - Loi sur l'eau de 1992

L'article 35-I de la loi sur l'eau) précise que : "Les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif, notamment aux stations d'épuration des eaux usées et à l'élimination des boues qu'elles produisent, et les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Elles peuvent prendre en charge les dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif. L'étendue des prestations afférentes aux services d'assainissement municipaux et les délais dans lesquels ces prestations doivent être effectivement assurées sont fixés par décret en Conseil d'Etat en fonction des caractéristiques des communes et notamment de l'importance des populations totales, agglomérées et saisonnières".

2-4-2 - Code Général des Collectivités Territoriales

D'une manière générale, il convient de rappeler que le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs généraux de police, doit veiller à la salubrité publique. Cette compétence, qui ne peut être déléguée, l'oblige à "prévenir par des précautions convenables et faire cesser les pollutions de toutes natures et, s'il y a lieu, provoquer l'intervention du représentant de l'Etat dans le Département" (art. L. 2212-2). Il s'agit d'une attribution lourde, qui pose le Maire comme responsable des problèmes pouvant survenir en ce domaine. Cette responsabilité peut avoir des conséquences pénales.

Pour faire face à ces problèmes, le Maire peut, dans le cas de danger grave ou imminent, prescrire l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il doit alors en informer d'urgence le représentant de l'Etat (CGCT art. L. 2212-4). La carence du Maire constitue une faute lourde.

S'agissant d'assainissement au sens strict, les compétences appartiennent à la commune et non au Maire seul. Elles peuvent être déléguées à une structure intercommunale, afin de bénéficier des avantages de la mise en commun des ressources humaines, techniques et financières.

Selon le CGCT, le service d'assainissement revêt les caractéristiques budgétaires suivantes :

- il est soumis au régime des services publics industriels et commerciaux (cf. article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales) et donne lieu à des redevances qui ne peuvent être mises à la charge que des usagers ;

- le budget du service doit s'équilibrer en recettes et dépenses (articles L. 2224-1 du code général des collectivités territoriales et R. 372-16 du code des communes) ;
- le produit des redevances est affecté exclusivement au financement des charges du service qui comprennent notamment les dépenses de fonctionnement du service (article R. 372-17 du code des communes) ;
- les redevances doivent trouver leur contrepartie directe dans les prestations fournies par le service, ce qui implique également qu'elles ne peuvent être recouvrées qu'à compter de la mise en place effective de ce service pour l'utilisateur ;
- la tarification doit respecter le principe d'égalité des usagers devant le service.

2-5- Synthèse

2-5-1 - Récapitulatif des échéances

	Nombre d'équivalent habitants				
	inférieur à 2000	2000	10000	15000	15000 et plus
Système de collecte					
Zones sensibles (amont du bassin de la Saône)		31.12.2005	31.12.1998		
Système de traitement					
Zones sensibles	Traitement approprié au 31.12.2005	Traitement biologique au 31.12.2000		Traitement biologique au 31.12.1998	

Tableau 2 : Echéances stipulées par la Directive ERU et le décret du 3 juin 1994 pour la mise en conformité des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées

2-5-2 - Récapitulatif des procédures à engager pour mettre en place un projet d'assainissement domestique

Voir tableau 3, page suivante :

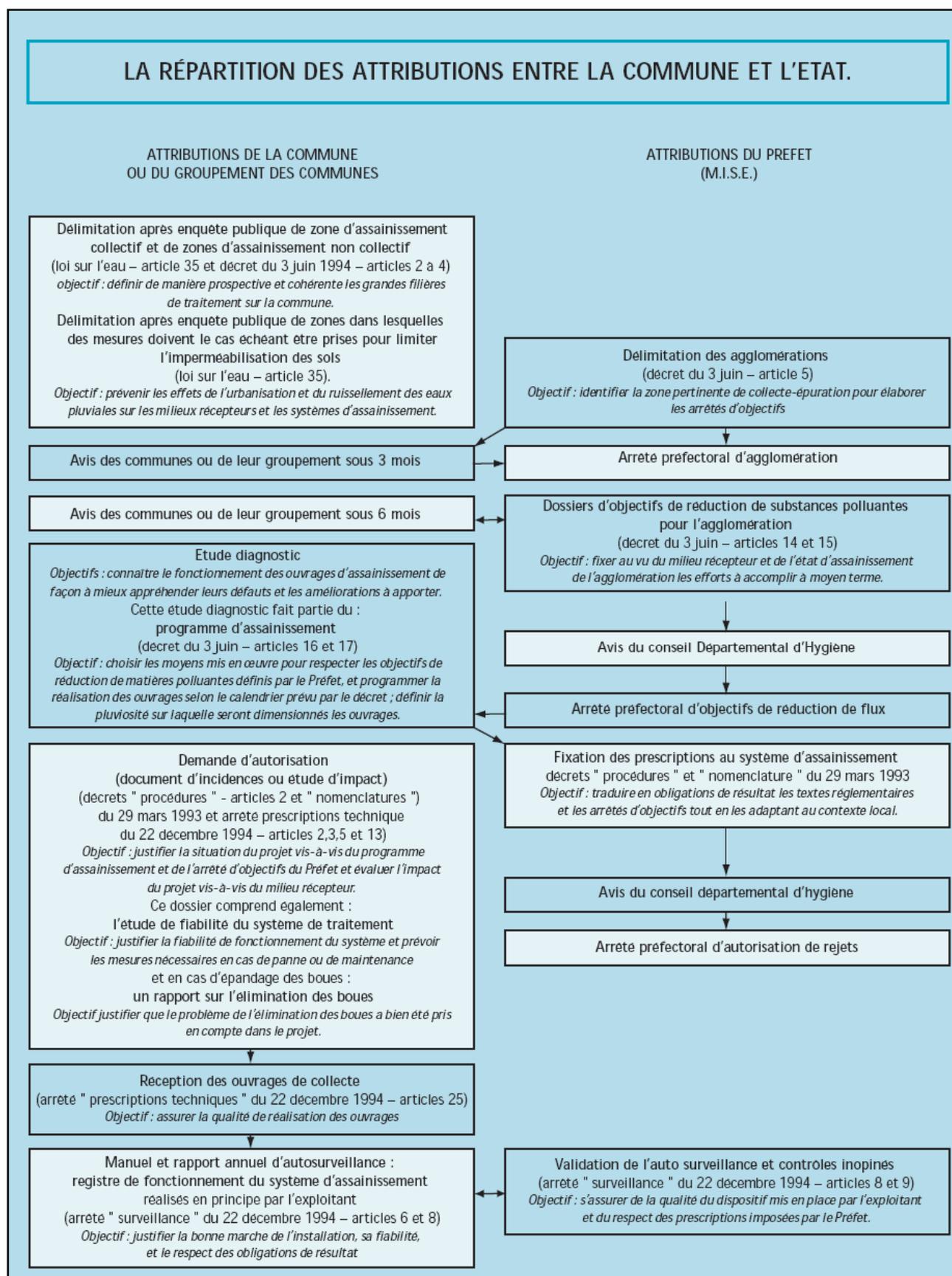


Tableau 3 : Répartition des attributions entre commune et Etat (source : guide de l'assainissement des communes rurales, Agence de l'Eau Artois-Picardie, d'après le décret du 3 juin 1994 et la circulaire du 12 mai 1995).

3. Le bassin versant de la Lanterne

3-1- Population

110 communes au total sont concernées par les limites physiques du bassin versant. 99 de ces communes sont situées dans le département de la Haute-Saône, 11 sont situées dans le département des Vosges (voir la liste en Annexe I).

En considérant la totalité des communes ayant leur centre bourg inclus dans les limites physiques du bassin versant, les données du recensement de 1999 permettent de chiffrer la population totale à 54558 habitants, dont les 4/5èmes résident dans le département de la Haute Saône.

La densité moyenne pour l'ensemble du bassin est de 53 habitants/km² (INSEE, 1999).

La densité par commune atteint une valeur maximale de 380 habitants / km² pour Luxeuil-les-Bains, et minimale de 2 habitants / km² pour la commune de La Montagne située sur le Plateau des Mille-Etangs (INSEE, 1999).

L'habitat sur ce secteur est très dispersé, tout comme l'arrière pays septentrional de Saint-Loup-sur-Semouse et les confins sud des Mille-Etangs.

La population est majoritairement rurale, organisée selon un bourg peu étendu (moins de 1000 habitants) et des hameaux. Les bourgs et les zones urbanisées sont régulièrement localisés au bord des cours d'eau.

Les principales zones peuplées se situent dans :

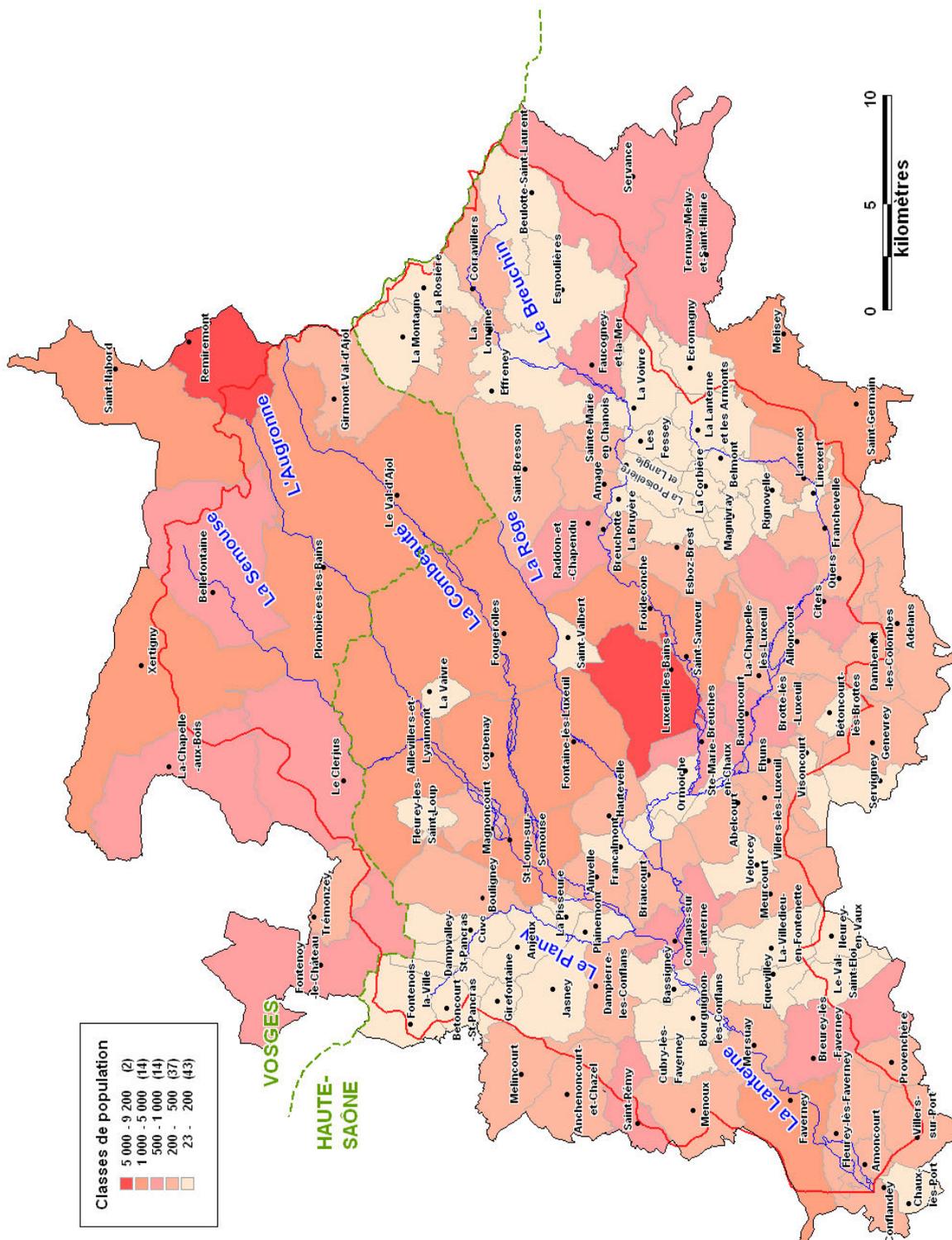
- l'agglomération luxovienne avec la base aérienne 116 et son aire d'attraction (comme Quers, Citers, Brotte-les-Luxeuil et Ehuns),
- la vallée de la Combeauté (Val d'Ajol, Fougerolles, Corbenay, et Saint-Loup-sur-Semouse),
- la vallée du Breuchin (à l'aval de Faucogney),
- la basse vallée de la Lanterne notamment grâce aux tréfileries et à la proximité de l'agglomération vésulienne.

Voir Carte 1.

CARTE 1

Démographie des communes concernées par le bassin versant

- Villes principales
- Réseau hydrographique
- ▭ Limites du bassin versant
- ▭ Limites communales
- ▭ Limite départementale



Classes de population	
5 000 - 9 200	(2)
1 000 - 5 000	(14)
500 - 1 000	(14)
200 - 500	(37)
23 - 200	(43)

3-2- Données de qualité des eaux

Les données de qualité des eaux superficielles les plus récentes sur le bassin concernent les stations de mesure de Fleurey-les-Faverney (sur la basse lanterne) et de Ormoiche (sur le bas Breuchin). Elles sont exposées dans les 2 fiches SEQ-Eau qui suivent (figures 2 et 3).

Les paramètres qui permettent d'apprécier plus particulièrement l'impact des rejets d'effluents domestiques sur les cours d'eau sont traditionnellement :

- la concentration en microorganismes et plus particulièrement les teneurs en bactéries fécales,
- les matières oxydables, qui abaissent les teneurs en oxygène de l'eau,
- les composés azotés et matières phosphorées, responsables de l'eutrophisation des rivières (développement incontrôlé des végétaux)
- éventuellement, les substances à effets toxiques, c'est à dire des substances qui peuvent entraîner une mortalité immédiate ou des effets néfastes différés sur les milieux aquatiques telles que métaux toxiques (METOX), micropolluants adsorbés sur charbon actif, matières inhibitrices (MI).

L'analyse des deux fiches SEQ-Eau de Fleurey et de Ormoiche révèlent toutes deux des résultats inquiétants voir alarmants concernant les teneurs des eaux en nitrates, en microorganismes et en métaux.

PHYSICO-CHIMIE PAR ALTERATION							
ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU	APTITUDE A LA BIOLOGIE	APTITUDE AUX USAGES DE L'EAU				
			AEP	LOIS	IRRI	ABR	AQU
Matières organiques et oxydables	84	84					
Matières azotées	72	72					
Nitrates	59	64					
Matières phosphorées	62	62					
Particules en suspension	74	93					
Température	96	96					
Minéralisation	27						
Acidification	90	90					
Effet des proliférations végétales	80	80					
Microorganismes	14						
Micropolluants minéraux sur eau brute							
Micropolluants minéraux sur bryophytes	49						
Micropolluants minéraux sur sédiments	33						
Micropolluants minéraux sur MeS							
Pesticides sur eau brute							
Pesticides sur sédiments							
Pesticides sur MeS							
HAP sur eau brute							
HAP sur sédiments	49	49					
HAP sur MeS							
PCB sur eau brute							
PCB sur sédiments							
PCB sur MeS							
Micropolluants organiques sur eau brute							
Micropolluants organiques sur sédiments							
Micropolluants organiques sur MeS							
BIOLOGIE							
Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)			Groupe Faunistique Indicateur (GFI)			Indice Biologique Diatomées (IBD)	

Figure 2 : Fiche SEQ-Eau de la station RCB du Breuchin à Ormoiche – année 2005, Agence de l'Eau RMC

PHYSICO-CHIMIE PAR ALTERATION							
ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU	APTITUDE A LA BIOLOGIE	APTITUDE AUX USAGES DE L'EAU				
			AEP	LOIS	IRRI	ABR	AQU
Matières organiques et oxydables	84	84					
Matières azotées	72	72					
Nitrates	59	64					
Matières phosphorées	62	62					
Particules en suspension	74	93					
Température	96	96					
Minéralisation	27						
Acidification	90	90					
Effet des proliférations végétales	80	80					
Microorganismes	14						
Micropolluants minéraux sur eau brute							
Micropolluants minéraux sur bryophytes	49						
Micropolluants minéraux sur sédiments	33						
Micropolluants minéraux sur MeS							
Pesticides sur eau brute							
Pesticides sur sédiments							
Pesticides sur MeS							
HAP sur eau brute							
HAP sur sédiments	49	49					
HAP sur MeS							
PCB sur eau brute							
PCB sur sédiments							
PCB sur MeS							
Micropolluants organiques sur eau brute							
Micropolluants organiques sur sédiments							
Micropolluants organiques sur MeS							
BIOLOGIE							
Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)			Groupe Faunistique Indicateur (GFI)			Indice Biologique Diatomées (IBD)	

Figure 3 : Fiche SEQ-Eau de la station RNB de la Lanterne à Fleurey-les-Faverney – année 2005, Agence de l'Eau RMC

4. Politiques mises en place sur le bassin de la Lanterne

D'une manière générale, le soutien des projets d'assainissement par les financeurs (Agence de l'Eau et Conseils généraux) est subordonné à la réalisation d'un Schéma Directeur d'assainissement, et au choix par la collectivité maître d'ouvrage, d'un scénario en découlant.

4-1- Agence de l'Eau RMC

Concernant la lutte contre les pollutions d'origine domestiques, le 9^{ème} programme donne les orientations suivantes :

ORIENTATION 1. Réduire les rejets directs dans les zones protégées et les bassins prioritaires

- 1.1-Mettre en place des traitements poussés
- 1.2 Supprimer ou déplacer les points de rejets d'eaux usées ou pluviales

Taux d'aide : 30 % pour les travaux avec possibilité de déplafonnement des coûts plafonds ordinaires.

ORIENTATION 2. Mettre en conformité les systèmes d'assainissement

Traitement

- 2.1 Mettre en conformité les stations
- 2.2 Garantir le respect des normes de rejet en réhabilitant stations et réseaux
- 2.3 Réduire les rejets directs des réseaux
- 2.4 Mettre en place l'autosurveillance
- 2.5 Réhabiliter les installations individuelles défectueuses
- 2.6 Favoriser les techniques de rétention des eaux pluviales

Gestion des boues

- 3.1 Mettre en conformité les filières boues des stations
- 3.2 Soutenir la réalisation des ouvrages intercommunaux prévus dans les plans départementaux
- 3.3 Permettre l'élimination des boues en centres homologués

Taux d'aide : 30 % pour les travaux, 50 % plafonné à un certain tonnage, pour l'élimination des boues, 70 % pour les MESE. Pour les stations concernées par les échéances 1998 ou 2000 de la DERU, le taux d'aide est réduit de 5 % par an à partir de 2008.

ORIENTATION 3. Contribuer à la solidarité avec les collectivités rurales

- 4.1 Réhabiliter les ouvrages vétustes
- 4.2 Soutenir les services d'assistance
- 4.3 Favoriser le développement de techniques adaptées

Taux d'aide : jusqu'à 50 % pour la recherche développement, 70 % pour l'assistance technique.

4-2- Le Conseil général de la Haute-Saône

Les travaux subventionnables sont les suivants :

- création de réseaux de collecte
- renforcement de réseaux d'eaux usées
- création de stations d'épuration et construction de silos de stockage des boues d'épuration
- canalisation de transfert (y compris poste de refoulement)

Ne sont éligibles que les collectivités facturant le prix du service assainissement (actuellement ou ayant délibéré dans ce sens pour la prochaine facturation) à hauteur de 0,40 € HT/m3.

Lorsque le Conseil général finance l'opération seul, les taux de financement sont les suivants :

Effort fiscal	1 ^{er} tiers	2 ^{ème} tiers	3 ^{ème} tiers
Création de réseaux	35%	40%	45%
Renforcement des réseaux	25%	30%	35%

En cas de cofinancement (Etat, Agence de l'Eau ou autres), le Conseil général apporte un complément de financement limité au maximum déterminé selon ses propres règles fixées en fonction de l'effort fiscal des collectivités et dans la limite du taux TTS selon le tableau ci-dessous :

	Taux TTS		
	1 ^{er} tiers	2 ^{ème} tiers	3 ^{ème} tiers
Création de réseaux	35%	40%	45%
Renforcements des réseaux	25%	30%	35%
Stations d'épuration	65%	70%	75%
Canalisations de transfert (y compris refoulement)	55%	60%	65%

4-3- Le Conseil général des Vosges

Les travaux subventionnés par le Conseil général des Vosges concernent :

- les réseaux pluviaux, les réseaux séparatifs ou unitaires, les stations d'épuration,
- la construction de nouveaux ouvrages d'épuration, l'extension et l'amélioration de ceux existants,
- la réalisation de collecteurs neufs et les travaux d'amélioration des réseaux existants,
- la création de bassins de pollution,
- les réseaux pluviaux à vocation purement hydraulique.

Le taux de subvention s'élève à 19 % de la dépense + un taux complémentaire de la collectivité. Le plancher de la dépense est fixé à :

- 1 500 € H.T pour les communes de moins de 300 habitants,
- 3 750 € H.T pour les communes de 301 à 700 habitants,
- 7 500 € H.T pour les communes de 701 à 5 000 habitants,
- 15 000 € H.T pour les autres.

2 opérations maximum peuvent être subventionnées par commune et par an.

5. Etat de l'assainissement

5-1- Communes effectuant un rejet hors bassin

Vingt trois communes ont leur centre bourg situé en dehors des limites du bassin versant de la Lanterne et rejettent l'essentiel de leurs effluents domestiques dans 7 bassins versants voisins de la Lanterne : Coney, Durgeon, Moselle, Ognon, Saône, Scyotte, Superbe (voir carte 2).

Une partie de leur surface communale appartenant au bassin versant de la Lanterne, des rejets domestiques diffus peuvent persister.

5-2- Communes du bassin non traitées

Vingt deux communes possèdent un réseau de collecte des eaux usées, mais pas de traitement en sortie. Les branchements peuvent éventuellement être faits sur un réseau d'eaux pluviales avec rejet direct en rivière (voir tableau 4).

Commune	Population recensement 1999	Masse d'eau concernée
EQUEVILLEY	117	Basse Lanterne
AMONCOURT	304	
BASSIGNEY	116	
BOURGUIGNON-LES-CONFLANS	106	
MENOUX	229	
MERSUAY	230	
VELORCEY	130	
BREUCHOTTE	293	Breuchin
RADDON-ET-CHAPENDU	835	
AILLONCOURT	224	Haute Lanterne
BROTTE-LES-LUXEUIL	212	
BETONCOURT-LES-BROTTE	60	
LA CHAPELLE-LES-LUXEUIL	431	
DAMBENOIT-LES-COLOMBE	281	
BRIAUCOURT	253	Moyenne Lanterne
HAUTEVELLE	259	
BETONCOURT-SAINT-PANCRAS	67	Planey-Dorgeon
CUVE	153	
DAMPIERRE-LES-CONFLANS	268	
FONTENOIS-LA-VILLE	172	
PLAINEMONT	53	
LE VAL-D'AJOL	4452	Semouse amont-Combeauté

Tableau 4 : Liste des communes ayant un réseau de collecte, mais pas de traitement en sortie (en rouge, les communes soumises à la Directive ERU et à l'arrêté du 21 juin 1996). Agence de l'Eau, 2004.

De nombreuses communes faiblement peuplées, regroupées en majorité dans les têtes du bassin versant, ne possèdent ni réseau, ni traitement collectif de leurs eaux usées. Il s'agit surtout des têtes de bassin de la Lanterne et du Breuchin (voir tableau 5).

Communes	Population (recensement 99)	Communes	Population (recensement 99)
AMAGE	293	LA BRUYERE	199
AMONT-ET-EFFRENEY	194	LA CORBIERE	93
BELLEFONTAINE	856	LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS	161
BELMONT	112	LA LONGINE	278
BEULOTTE-SAINT-LAURENT	68	LA MONTAGNE	23
CORRAVILLERS	225	LA PISSEURE	42
CUBRY-LES-FAVERNEY	114	LA PROISELIERE-ET-LANGLE	153
DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS	33	LA ROSIERE	87
ESBOZ-BREST	378	LA VAIVRE	198
ESMOULIERES	122	LA VOIVRE	126
FLEUREY-LES-SAINT-LOUP	143	LES FESSEY	94
FRANCHEVELLE	310	MAGNIVRAY	155
GIREFONTAINE	50	ORMOICHE	61
GIRMONT-VAL-D'AJOL	273	RIGNOVELLE	96
SAINT-BRESSON	408	VISONCOURT	37

Tableau 5 : Liste des communes ne possédant pas de réseau de collecte. Agence de l'Eau, 2004.

5-3- Stations d’épuration existantes

5-3-1 - Caractéristiques

Nom STEP	Dispositif de traitement	Capacité de traitement	Milieu récepteur des rejets
ABELCOURT LAGUNE	Lagune	300	Lanterne au final
AILLEVILLERS ET LYAUMONT	Biol. / Nitrif.	1700	Semouse
AILLEVILLERS ET LYAUMONT - LAG	Lagune	300	Semouse
AINVELLE	Bassin de décantation	200	Semouse au final
ANJEUX	Lagune	200	Ru. Du Chanois
BOULIGNEY	Lagune	350	Ru de Pervas
BREUREY-LES-FAVERNEY	Lagune	/	/
CITERS	Biol. / Nitrif.	750	Lanterne
CONFLANS SUR LANTERNE	Biol. / Nitrif.	1100	Lanterne
EHUNS	Bassin de décantation	150	Lanterne au final
FAUCOGNEY ET LA MER	Biol. / Nitrif.	1000	Breuchin
FAVERNEY-3 décanteurs	Bassin de décantation	500	Lanterne
FLEUREY LES FAVERNEY	Bassin de décantation	400	Ru. De l’étang
FLEUREY LES SAINT LOUP	Lagune	/	/
FONTAINE LES LUXEUIL	Biol. / Nitrif.	2000	Rôge
FOUGEROLLES	Biol. / Nitrif. / Déphospho.	3700	Combeauté
FRANCALMONT	Lagune	150	Le grand ruisseau
JASNEY	Biologique Simple	300	Ru. Des Auvets
LINEXERT	Biol. / Nitrif.	600	Lanterne
LUXEUIL-LES-BAINS	Biol. / Nitrif.	20000	Breuchin au final
MEURCOURT	Lagune	300	Ru. De la M ^{ie}
QUERS	Lagune	300	Lanterne
ST LOUP SUR SEMOUSE	Biol. / Nitrif.	6000	Semouse
STE MARIE EN CHANOIS	Biologique Simple	350	Breuchin
SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	Biol. / Nitrif.	2700	Lanterne au final
ST VALBERT	Bassin de décantation	200	Rôge au final
LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	Lagune	200	Ru. De la Grande Eau
VILLERS LES LUXEUIL	Lagune	200	Ru. De la Prairie
LE CLERJUS	Lit d’infiltration	300	Semouse au final
PLOMBIERES LES BAINS	Lagune	1300	Ru. Du Chevrecul

Tableau 6 : Stations d’épuration présentes sur le bassin versant

Une synthèse des éléments abordés aux § 5.2 et 5.3.1 est reportée sur la carte 3.

5-3-2 - Industries raccordées

Quatorze entreprises sont reliées à une station d’épuration communale ou intercommunale (voir tableau 7).

Les quantités de matières organiques rejetées après traitement en interne ont été obtenues à partir de données de l’Agence de l’Eau de 2004. L’équivalent habitant a été calculé à partir de ces données.

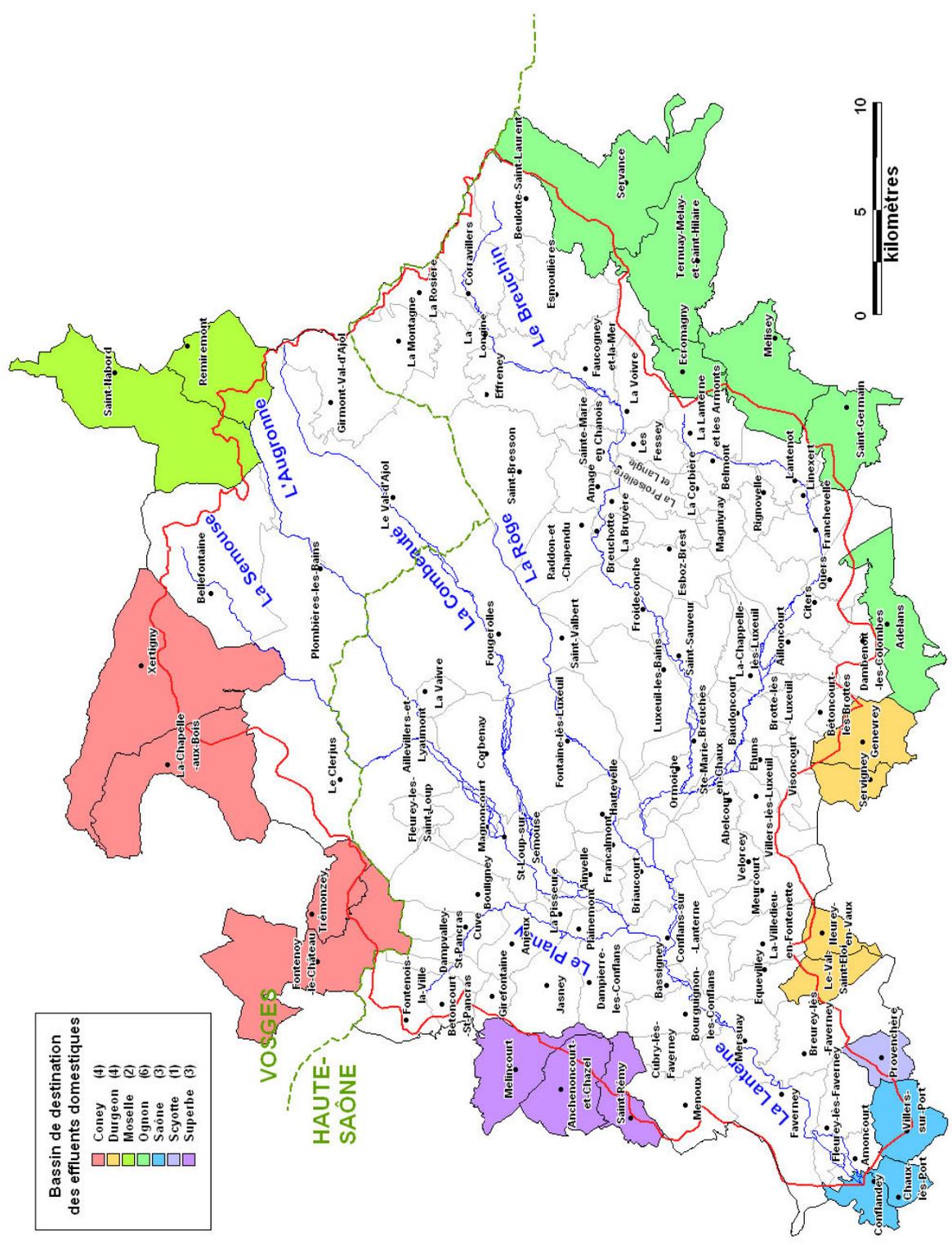
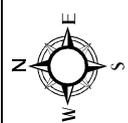
Industries	Commune	STEP	Quantité MO nette (Kg/j)	EH
SOCIETE ANDRE BAZIN	BREUCHES	S.I.A. DE BREUCHES	57,07	951
JOHNSON CONTROLS	CONFLANS / LANTERNE	CONFLANS / LANTERNE	11,25	188
DOMINIQUE LEROY	FAUCOGNEY ET LA MER	FAUCOGNEY ET LA MER	3,50	58
SOCIETE ABATTAGE SAVS	LUXEUIL LES BAINS	LUXEUIL-LES-BAINS	127,55	2 126
CENTRE HOSPITALIER			10,64	177
LYCEE PROFESSIONEL BAT.			7,36	123
CAFETERIA ERIS EX SOREST			4,91	82
HYPERMARCHÉ AUCHAN			17,59	293
DISA CATTINAIR			12,60	210
LYCEE LUMIERE			22,44	374
BASE AERIENNE N 116			ST SAUVEUR	
PARISOT MEUBLES	ST LOUP / SEMOUSE	SAINT-LOUP / SEMOUSE	44,55	743
CFP	CORBENAY		11,00	183
KNAUF PACK EST	STE MARIE EN CHANOIS	STE MARIE EN CHANOIS	1,95	33

Tableau 7: Stations concernées par le raccordement d'entreprises industrielles ou agro-alimentaires (Source : Agence de l'Eau, 2004)

CARTE 2

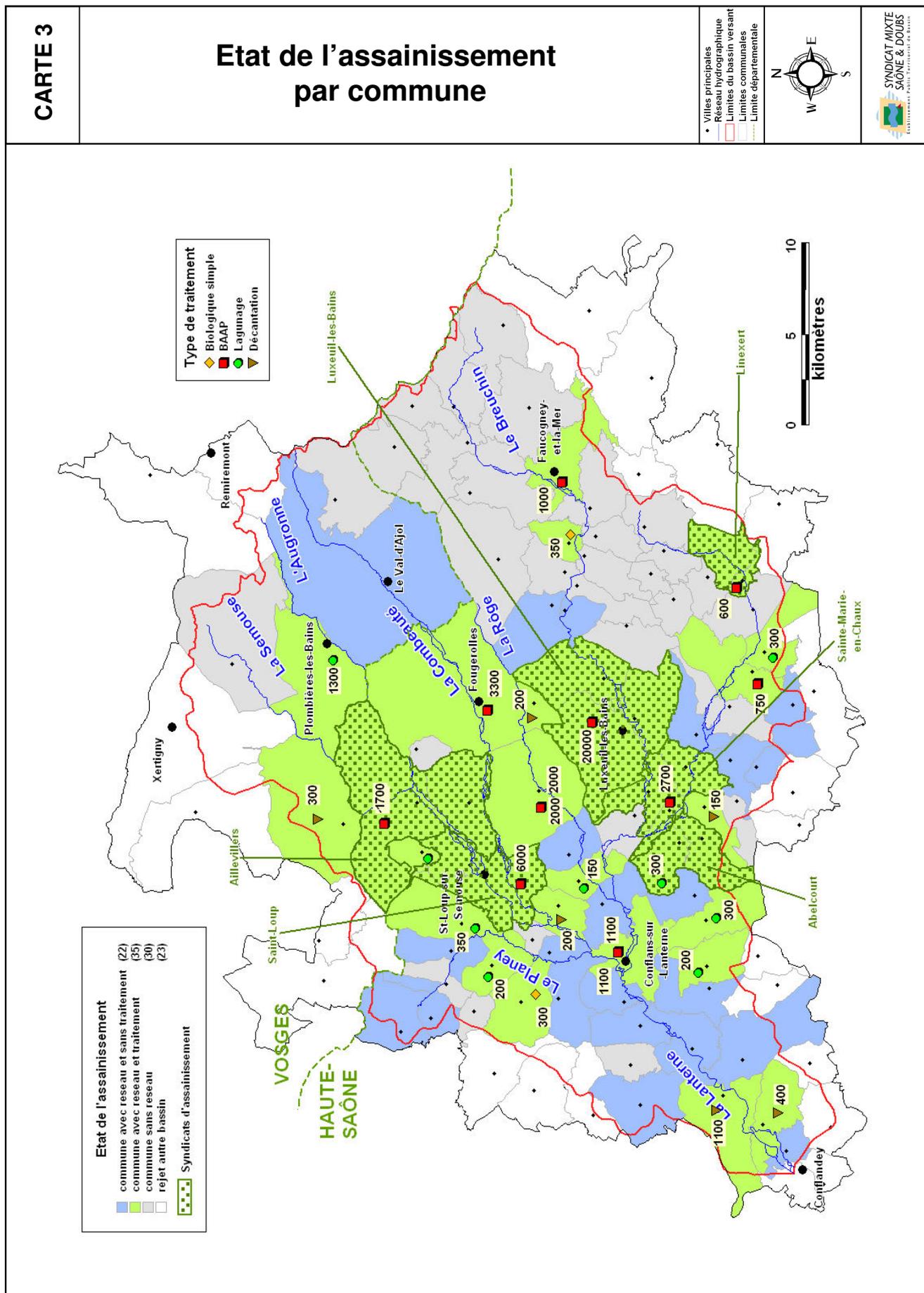
Communes effectuant le rejet de leurs effluents domestiques vers un autre bassin

- Villes principales
- Réseau hydrographique
- Limites du bassin versant
- Limites communales
- Limite départementale



Bassin de destination des effluents domestiques

■ Coney (4)
■ Durgéon (4)
■ Moselle (2)
■ Ognon (6)
■ Saône (3)
■ Scyotte (1)
■ Superbe (3)



6. Caractéristiques et performances des stations

6-1- Rendements épuratoires

Un rendement épuratoire fiable s'établit à partir de relevés effectués sur 24 heures consécutives. Très peu de système d'épuration sur le bassin sont dotés de telles données. La plupart ont fait l'objet d'analyses ponctuelles dont la représentativité peut être discutée.

Les données présentées dans les graphiques suivants émanent de l'Agence de l'Eau RM&C. Elles sont issues des modes de calcul des redevances et des primes pour épuration. Ces données ont été mises en ligne en 2006 sur le Système d'Information sur l'Eau du bassin RM&C et concernent l'année 2004.

La performance des stations est exprimée en pourcentage et a été calculée en faisant le rapport entre quantité de matières entrantes et quantité de matières sortantes de la station d'épuration. Les données brutes sont reportées en annexe 2.

Ces données ont été confrontées à l'expérience du service de l'équipement rural de la Direction des Services Techniques du Conseil général de la Haute-Saône pour en vérifier la pertinence. Cette confrontation a donné lieu, le cas échéant, à un réajustement afin de coller à la réalité du terrain.

6-1-1 - Quantité de pollution entrante

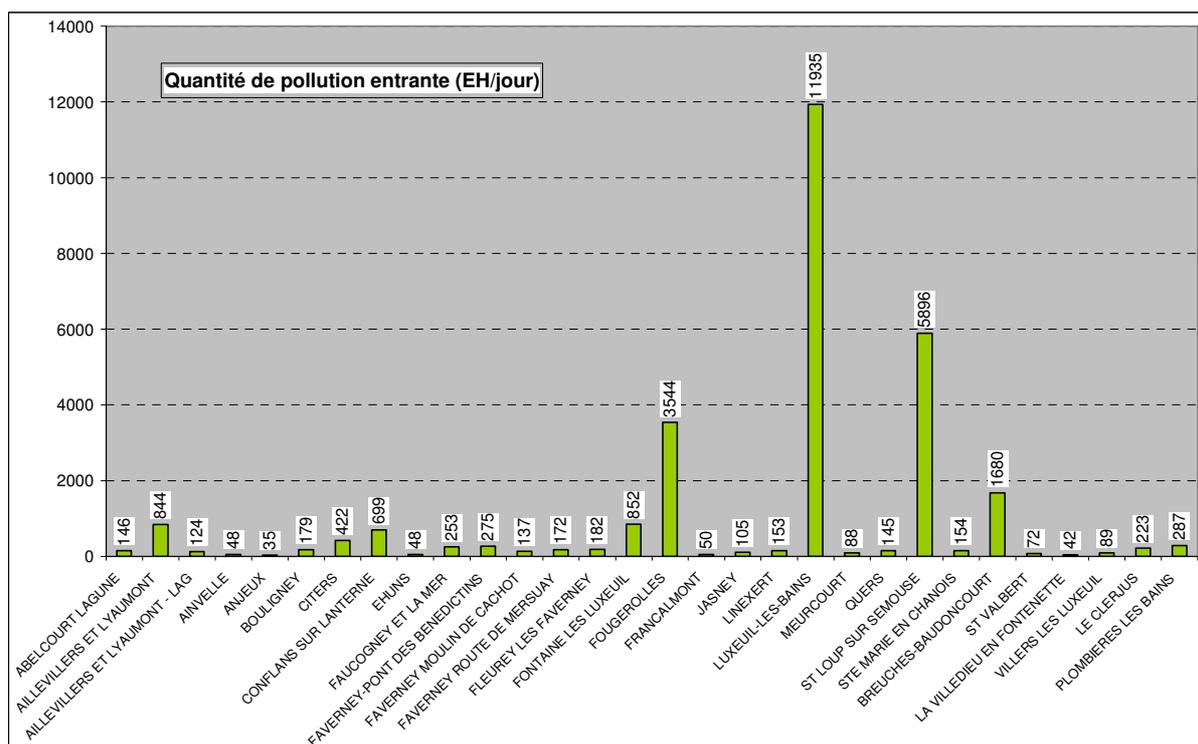


Figure 4 : Quantité de pollution globale entrant dans les stations du bassin

6-1-2 - Rendement épuratoire global

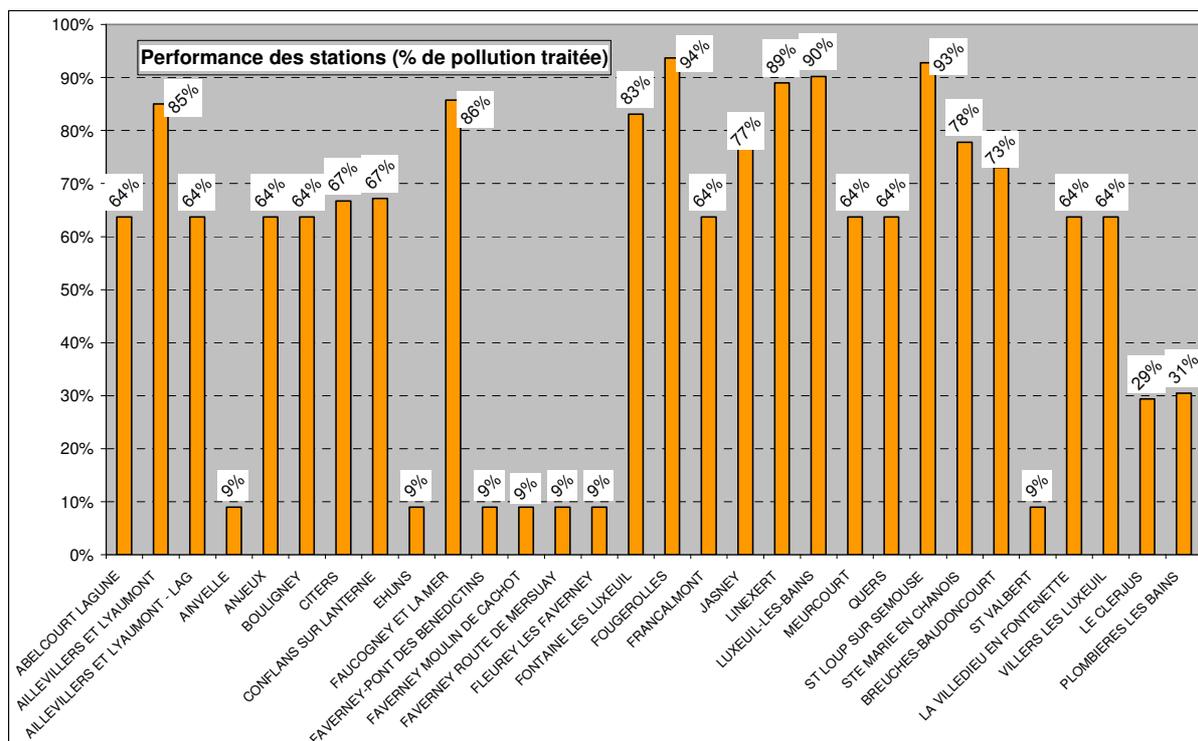


Figure 5 : Performances globales des stations de traitement tous paramètres confondus

6-2- Taux de collecte

Le taux de collecte est évalué pour chaque commune à partir de la quantité de pollution théoriquement produite tant par les habitants permanents que par les habitants saisonniers et par les industries raccordées. Cette quantité a été ramenée en EH.

Ce chiffre est ensuite rapporté à la pollution en matières organiques arrivant effectivement à l'entrée de la station d'épuration. Cette méthode a pour intérêt de tenir compte de toutes les formes de pertes du système de collecte.

Les données brutes utilisées sont reportées en annexe 4. Les taux de collecte correspondant sont reportés dans le graphique suivant :

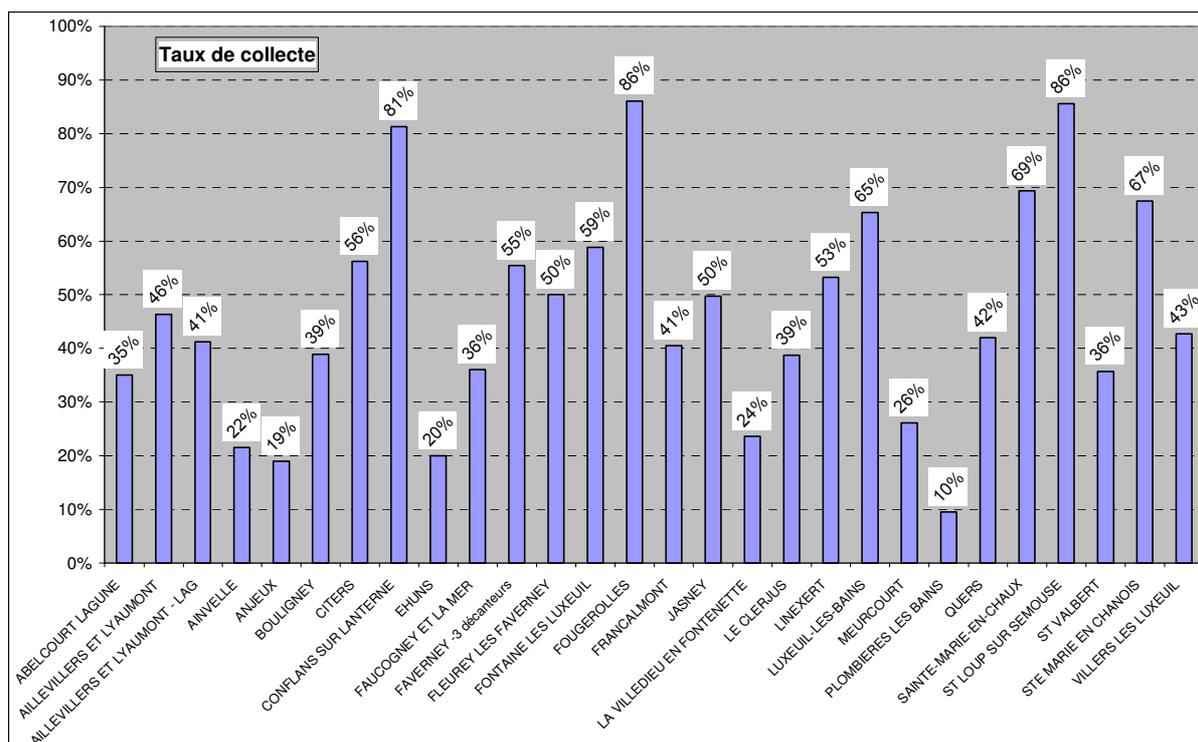


Figure 6 : Taux de collecte des systèmes de traitement présents sur le bassin

6-3- Evaluation du taux de dépollution

Le taux de dépollution est le produit du taux de collecte et du rendement épuratoire de chaque système de traitement. C'est un indicateur global qui permet de caractériser l'ensemble des performances, tant du système de collecte (en intégrant le taux de raccordement et les fuites éventuelles) que du système de traitement.

Les calculs ont été effectués à partir des données exposées en figures 5 et 6. Les résultats sont présentés dans le graphique suivant :

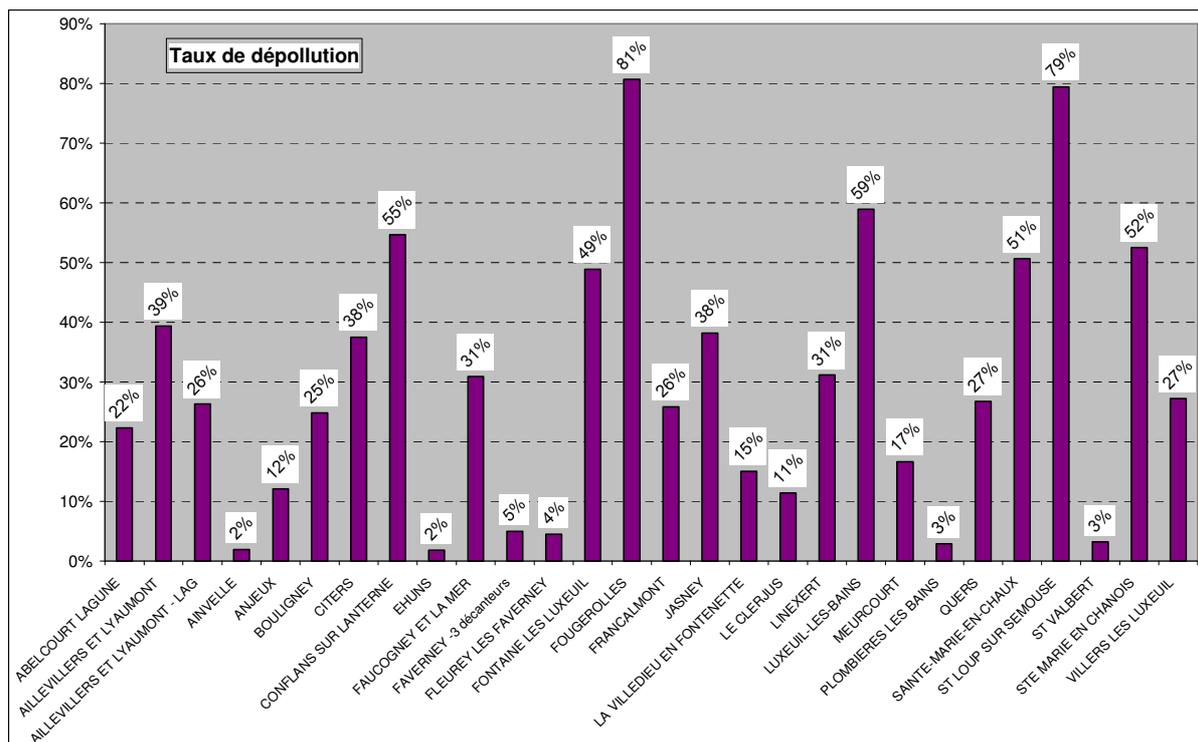


Figure 7 : Taux de dépollution calculés sur les communes possédant un système de traitement

7. Schémas Directeurs d’Assainissement

7-1- Etat d’avancement des Zonages et Schémas Directeurs

La connaissance de l’état d’avancement des études sur les communes du bassin est stratégique pour l’élaboration du programme d’actions puisque :

- les communes souhaitant développer un projet d’assainissement doivent programmer leurs travaux à partir des conclusions de leur schéma directeur ;
- Les partenaires financiers (Agence et Conseils généraux) basent l’instruction des dossiers de demande de subvention à partir des mêmes conclusions.

Il est donc important, d’une part, de savoir sur quelles communes du bassin un SDA doit être lancé ; d’autre part, de tenir compte des schémas directeurs existants pour établir les fiches d’actions relatives à la réduction des pollutions d’origine domestique.

Les SDA adoptés ou en cours de réalisation sont au nombre de 36 (voir tableau 8 et carte 4) :

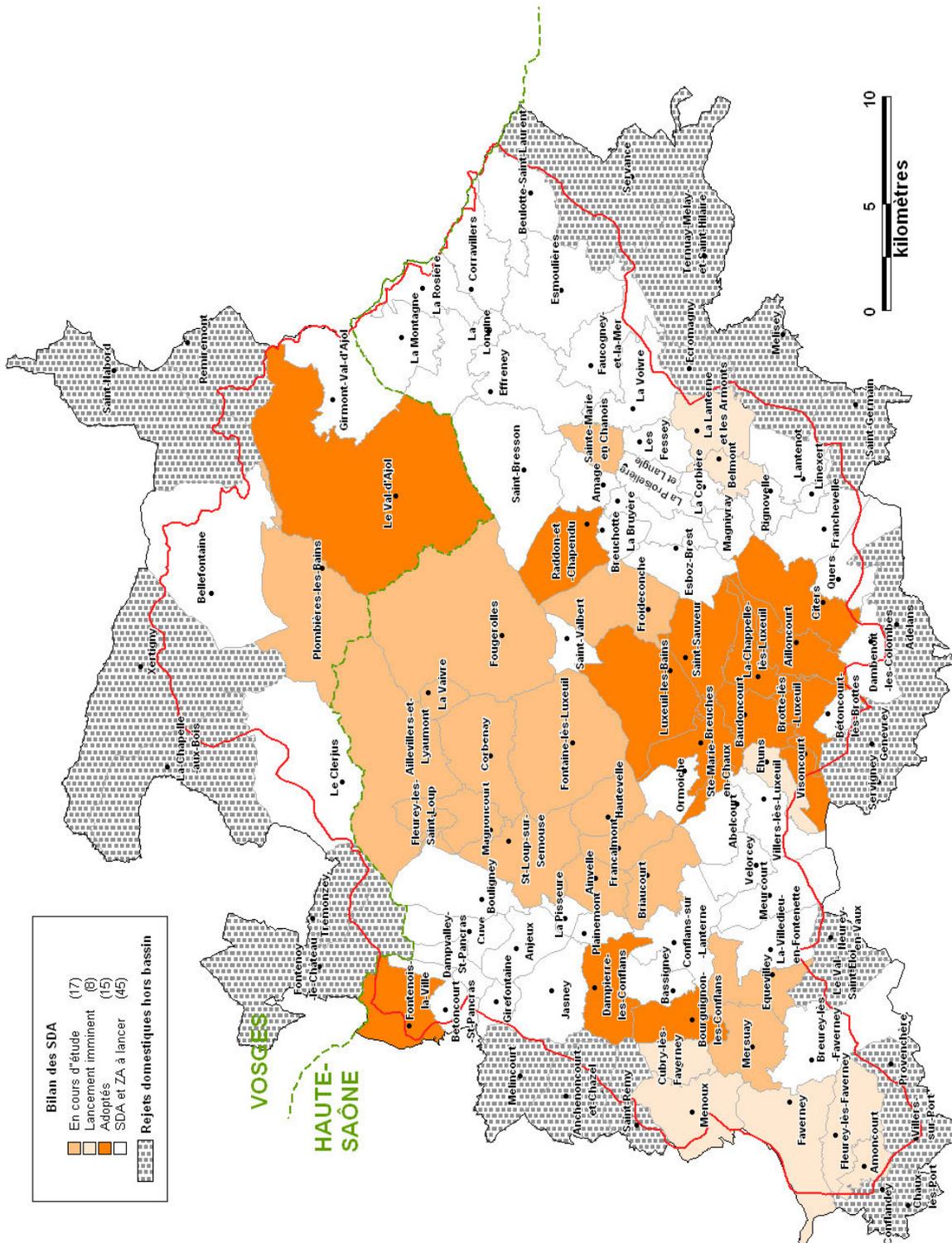
Commune	Maître d'ouvrage	Année	SDA	ZA	DUP	SDA		
						Carte apt. Des sols	Diagnostic réseau	Diagnostic ass. Aut.
Aillevillers		1995					OK	
	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
Ailloncourt		2004	OK	OK	OK		OK	
Ainvelle	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
Anjeux		1999					OK	
Amoncourt	CC Saône Jolie	imminent						
Baudoncourt	SIA de Breuches		OK	OK			OK	
Belmont	SIVU de Melisey	imminent						
Bétoncourt-Saint-Pancras		2000	OK				OK	
Bourguignon-les-Conflans		En cours	OK	en cours			OK	
Breuches les Luxeuil	SIA de Breuches	En cours	en cours	en cours			En cours	
Briaucourt		2001	OK	OK			OK	
	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
Brotte-les-Luxeuil		En cours	OK	en cours			OK	
Citers		OK	OK	?			OK	
Corbenay	S.I.A. St Loup	1988	?				OK	
	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
Cubry-les-Faverney	CC Saône Jolie	imminent						
Dampierre-les-Conflans		2001	OK				OK	
Ehuns		imminent						
Equevilley		2004	OK				OK	
Faverney	CC Saône Jolie	imminent					OK	
Fleurey les Saint loup	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
Fontenoy-la-Ville			OK				OK	
Fontaine les Luxeuil	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
Fougerolles		1998						
	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
Francalmont	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
Hautevelle	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
La Chapelle-les-Luxeuil		En cours	OK	en cours	en cours		OK	
La Lanterne et les Armonts	SIVU de Melisey	imminent						
La Vaivre	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
Luxeuil		1999					OK	
Magnoncourt	S.I.A. St Loup	1998	?				OK	
	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
Mailleroncourt-St-Pancras		2001	OK				OK	
		En cours	en cours	en cours				
Mersuay		2001	OK				OK	
Plombières-les-Bains		En cours	en cours	en cours			en cours	
Raddon		2001	OK	OK			OK	
Ste Marie en Chaux	SIA de Breuches	En cours		en cours			en cours	
Ste Marie en Chanois		En cours		en cours			en cours	
St-Loup-sur-Semouse	S.I.A. St Loup	1988	?				OK	
	CCVS	En cours	en cours	en cours		en cours		
Saint-Sauveur		1995	OK				OK	
Le Val d'Ajol		2004	OK	OK	OK		OK	
Visoncourt		OK	OK	OK			OK	

Tableau 8 : Bilan des Schémas Directeurs d'Assainissement

CARTE 4

Bilan des études d'assainissement réalisées sur le bassin

- Villes principales
- Réseau hydrographique
- Limites du bassin versant
- Limites communales
- Limite départementale



Bilan des SDA

En cours d'étude	(17)
Lancement imminent	(8)
Adoptés	(15)
SDA et ZA à lancer	(45)
Rejets domestiques hors bassin	

7-2- Résultats des schémas Directeurs existants

Les contenus des schémas directeurs en cours de réalisation à la date d'aujourd'hui et qui seront finalisés avant la fin de la phase d'élaboration du contrat de rivière pourront être intégrés au programme d'actions.

La mise à disposition des différents SDA par les SATESE des départements de la Haute-Saône et des Vosges et l'Agence de l'Eau RMC a permis de compiler les informations suivantes :

7-2-1 - Ailloncourt

Le contexte de la commune est le suivant :

- Population 99 : 224 habitants avec une stabilisation ces 20 dernières années, mais l'extension d'un lotissement est prévu à moyen terme. La population pourrait potentiellement augmenter de 110 habitants ;
- L'habitat est principalement groupé, mais il existe un écart le long de la voie de chemin de fer ;
- La qualité de la Lanterne au niveau de la commune est en conformité avec son objectif : 1B ;
- Le réseau présent sur la commune est de type unitaire. Les habitations excentrées n'y sont pas connectées. Le réseau est globalement peu profond est de mauvaise qualité ;
- La commune ne possède pas de traitement de ses effluents domestiques en sortie de réseau ;
- Aucune des habitations isolées ne possèdent d'assainissement individuel aux normes.

Le SDA a proposé 4 scénarios. La commune a délibéré en faveur du premier scénario dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Le zonage d'assainissement collectif concerne toute la partie agglomérée du village ;
- Le réseau existant est conservé pour la collecte des eaux pluviales ;
- Un nouveau réseau de collecte des eaux usées est constitué ;
- 3 options de systèmes de traitement d'une capacité de 300 EqH : filtre (fosse toutes eaux + filtre à sable), lit filtrant planté de roseaux, lit d'infiltration-percolation sur sable ;
- 12 habitations situées aux écarts seront concernées par l'assainissement autonome.

EQUIPEMENT	COUT UNITAIRE	QUANTITE	COUT € HT
Collecteur	150,00 €	3100 ML	465 000,00 €
Branchements publics	1 000,00 €	90	90 000,00 €
Filière de traitement de 300 EH			280 000,00 €
TOTAL			835 000,00 €

7-2-2 - Bétoncourt-Saint-Pancras

Le contexte de la commune est le suivant :

- Population 1999 : 67 habitants ;
- Le bâti est composé de 25 habitations principales et de 7 résidences secondaires ;
- La commune possède un réseau unitaire qui dessert la quasi-totalité du village. Ses exutoires se déversent dans le ruisseau du Pré Magny. Mais elle ne possède pas de système de traitement.
- Le ruisseau du Pré Magny, d'abord canalisé, puis prenant la forme d'un fossé, est de qualité « mauvaise » (MOOX et matières phosphorées), ce qui n'est pas en accord avec l'objectif de qualité du Dorgeon (passable).

Le SDA propose 3 scénarios d'assainissement avec un traitement collectif par lit d'infiltration drainé d'une capacité de 100 EH :

Scénario 1 : Création d'un système collectif sur le centre du village (27 immeubles raccordés) avec création de petites unités indépendantes en aval de chacun des trois bassins topographiques. La périphérie du village est placée en autonome.

Scénario 2 : Assainissement collectif sur la plus grande partie du village avec trois unités de traitement indépendantes. L'ANC ne concerne plus que 3 immeubles.

Scénario 3 : Assainissement collectif sur la plus grande partie du village avec traitement sur une seule unité. L'ANC ne concerne plus que 3 immeubles.

	Scénario 1 (HT)	Scénario 2 (HT)	Scénario 3 (HT)
réseau de collecte	101 835,9 €	128 057,2 €	128 057,2 €
réseau de transport	-	-	30 489,8 €
Traitement	56 711,0 €	60 217,4 €	55 643,9 €
TOTAL	158 547,0 €	188 274,5 €	214 190,9 €

7-2-3 - *Bourguignon-les-Conflans*

Le contexte de la commune est le suivant :

- Population 2002 : 110 habitants avec des perspectives de développement n'excédant pas 150 habitants à l'horizon 2020 ;
- Le bâti est essentiellement ancien et composé de 57 logements ;
- Les activités sur la commune sont exclusivement agricoles avec 2 exploitations : 1 à vocation céréalière, 1 à vocation élevage aux normes ;
- Les données de qualité des eaux superficielles les plus récentes sur le secteur concernent la station de Fleurey-les-Faverney (2005). Elles révèlent des problèmes concernant les nitrates les PES et la minéralisation (classe moyenne), ainsi que les microorganismes, les micropolluants minéraux sur bryophytes et sédiments, les HAP sur sédiments (classe médiocre) ;
- La commune repose sur trois types de substratum : alluvions siliceuses d'origine vosgiennes, alluvions anciennes, formations à calcaires et marnes. Les alluvions recouvrent une faille au sud est du village ;
- Une partie de la commune (bourg et bords de la Lanterne) se situe en zonage Natura 2000. Plusieurs zones humides entourent le village ;
- Le réseau de collecte est de type unitaire. Il collecte une grande quantité d'eaux claires parasites. La totalité des habitations (sauf une) y est raccordée. Il assurera la collecte des eaux pluviales ;
- La commune ne possède actuellement pas de traitement des effluents domestiques ;

Le schéma directeur d'assainissement propose un zonage plaçant l'intégralité de la zone agglomérée en collectif.

Le système de collecte de type unitaire existant sera conservé avec une extension du réseau au nord du village, à Derrière les Maix et au Chemin du Vieux Moulin.

Un système de traitement type lagunage naturel d'une capacité de 130 EH serait installé au lieu dit les Pâtis.

EQUIPEMENT	DETAIL	COUT UNITAIRE	QUANTITE	COUT € HT + divers
Rénovation réseau existant	Collecteurs	de 180 à 220 € selon diamètre	1440 ML	58 176,00 €
	Regards	700,00 €	6	5 040,00 €
	Branchements	700,00 €	29	24 360,00 €
Antenne de délestage	Collecteurs	120,00 €	300 ML	7 200,00 €
	Regards	700,00 €	2	1 680,00 €
Collecte conditionnelle selon urbanisation	Collecteurs	de 120 à 140 €	2190 ML	56 520,00 €
	Regards	700,00 €	9	7 560,00 €
Transport et Traitement	Lagunage		130 EH	90 350,00 €
	Collecteurs	de 140 à 200 €	1020 ML	33 600,00 €
	Branchements	1500	3	5 400,00 €
	Déversoir d'orage		1	7 200,00 €
	Regards	700	3	2 520,00 €
	Refolements			126 000,00 €
TOTAL				425 606,00 €

7-2-4 - Syndicat de Breuches – Baudoncourt – Sainte-Marie-en-Chaux

Le contexte du Syndicat est le suivant :

- Population : 1454 habitants concentrés autour de bourgs centraux ;
- L'activité économique marquante sur le secteur est l'entreprise Bazin (salaison) qui possède sa propre STEP mais qui est raccordée au réseau ;
- Les trois communes sont situées essentiellement sur des formations alluvionnaires siliceuses. Le secteur ne présente pas de contraintes topographiques ;
- Les deux milieux récepteurs que sont la Lanterne et le Breuchin présentent une qualité altérée. La station de Ormoiche sur le Breuchin révèle des problèmes bactériologiques marqués (qualité 2005 : hors classe). Les données de 1993 disponibles sur la Lanterne du côté de Baudoncourt classent le secteur en qualité moyenne.
- La station de traitement du syndicat est implantée sur la commune de Sainte-Marie-en-Chaux. Ses performances sont satisfaisantes, mais son fonctionnement est perturbé par un réseau de mauvaise qualité collectant d'importantes quantités d'ECP.
- Par ailleurs, la station ne possède pas de systèmes d'autosurveillance, et reprend les effluents de la société Bazin dont le traitement n'est pas satisfaisant.

Le diagnostic réseau propose un certain nombre de travaux de réhabilitation selon 3 niveaux de priorité :

Priorité	Aménagement		Quantité	Coût unitaire	Coût total € HT
1	Réhabilitation des parois du regard n°1 à Baudoncourt		1	550,00 €	550,00 €
	Réhabilitation de la conduite entre Sainte-Marie et Baudoncourt	Nouvelle conduite de refoulement	2300	150,00 €	345 000,00 €
		2 nouvelles pompes	2	9 500,00 €	19 000,00 €
		Installation de la bache d'arrivée	1	6 300,00 €	6 300,00 €
	Réhabilitation de la canalisation entre Sainte-Marie et la STEP		850	230,00 €	195 500,00 €
	Réhabilitation du DO en tête STEP		1	4 390,00 €	4 390,00 €
	Réduction de l'intrusion d'ECP à Breuches		1	750,00 €	750,00 €
2	Autosurveillance de la STEP				37 700,00 €
3	Réhabilitation de la canalisation entre Breuches et la STEP		1470	230,00 €	338 100,00 €
TOTAL					947 290,00 €

Par ailleurs, le SDA établi, en sus des travaux de réhabilitation chiffrés précédemment, deux scénarios de raccordement supplémentaires :

Scénario 1 : Maintien des 8 habitations actuellement en ANC avec réhabilitation des installations,

Scénario 2 : Raccordement de ces 8 habitations au réseau :

Commune	Travaux	Quantité	Coût unitaire	Coût total € HT
Baudoncourt	Extension du réseau communal	35	170,00 €	5 950,00 €
	Boîte de Branchement	1	304,00 €	304,00 €
	Déconnexion fosse septique	1	152,00 €	152,00 €
	Raccordement	1	1 320,00 €	1 320,00 €
	Entretien du réseau			35,00 €
Breuches	Extension du réseau communal	970	170,00 €	164 900,00 €
	Encorbellement au niveau du pont	20	500,00 €	10 000,00 €
	Boîte de Branchement	7	304,00 €	2 128,00 €
	Déconnexion fosse septique	7	152,00 €	1 064,00 €
	Raccordement	7	1 320,00 €	9 240,00 €
	Entretien du réseau			970,00 €
TOTAL				196 063,00 €

7-2-5 - Brotte-les-Luxeuil

Le contexte de la commune est le suivant :

- Population 99 : 212 habitants avec une très légère augmentation ces 10 dernières années ;
- Bien que d'apparence diffuse, l'habitat est concentré le long de la route départementale et de la rue de Baudoncourt. Une seule habitation est véritablement excentrée ;
- Les activités économiques sont tournées vers l'agriculture (3 exploitations) ;
- La commune se trouve sur des formations marno-calcaires recouvertes à l'est par des alluvions quaternaires. La circulation karstique y est importante ;
- La commune dispose d'un réseau de type unitaire auquel seules quelques habitations situées au nord de la commune ne sont pas raccordées. Il est globalement vétuste (fissure, étanchéité). Les 2/3 des habitations qui possèdent en grande partie des fosses septiques y sont raccordées ;
- L'objectif de qualité du Ruisseau du Bas est 1B (Lanterne à la Chapelle). Les données de qualité correspondent à cet objectif ;

Le Schéma Directeur d'Assainissement propose 3 scénarios :

Scénario 1 :

- Raccordement de l'ensemble des habitations à un réseau séparatif. Plusieurs filières de traitement d'une capacité de 270 EH sont envisageables (Filtre enterré, Lit filtrant planté de roseaux, lit d'infiltration-percolation sur sable). La station serait située à l'extrémité Nord-est de la commune. Ce scénario prévoit également la mise en place de 2 unités de traitement semi-collectives ;
- Sont en assainissement non-collectif les habitations éloignées, les habitations en contre-bas de la Grande Rue, La zone constructible située au bout de la rue de Baudoncourt.

TRANCHE	EQUIPEMENT	PRIX UNITAIRE HT	QUANTITE	COUT HT
Eaux usées	Mise en place de la canalisation de collecte	120,00 €	1850	222 000,00 €
	Mise en place de la canalisation de transit	90,00 €	160	14 400,00 €
	Coût des branchements publics	800,00 €	80	64 000,00 €
Refoulement	Poste de refoulement 120 EH	15 000,00 €	1	15 000,00 €
	Canalisation de refoulement	120,00 €	300	36 000,00 €
Traitement	Filière de traitement 270 EH	forfait	1	135 000,00 €
	Filière de traitement 15 EH	forfait	2	30 000,00 €
Ecarts	Filière de traitement	8 500,00 €	5	42 500,00 €
TOTAL				558 900,00 €

Scénario 2 :

- La totalité du village est placée en assainissement collectif sauf 2 parcelles constructibles au bout de la rue de Baudoncourt ;
- Le réseau actuel est conservé avec réparations ponctuelles. La filière de traitement est un lagunage naturel d'une capacité de 300 EH.

TRANCHE	EQUIPEMENT	PRIX UNITAIRE HT	QUANTITE	COUT HT
Unitaire	Mise en place de la canalisation de collecte	160,00 €	1100	176 000,00 €
	Mise en place de la canalisation de transit	120,00 €	160	19 200,00 €
	Réhabilitation ponctuelle du réseau	Forfait	1	230 000,00 €
Traitement	300 EH	Forfait	1	150 000,00 €
TOTAL				575 200,00 €

Scénario 1 bis (Scénario 1 en intercommunalité) :

- Raccordement de l'ensemble des habitations à un réseau séparatif ;
- Sont en assainissement non-collectif les habitations éloignées, les habitations en contre-bas de la Grande Rue, La zone constructible située au bout de la rue de Baudoncourt ;
- Les effluents sont dirigés vers la Chapelle-les-Luxeuil, puis vers la station du Syndicat de Breuches.

TRANCHE	EQUIPEMENT	PRIX UNITAIRE HT	QUANTITE	COUT HT
Eaux usées	Mise en place de la canalisation de collecte	120,00 €	1850	222 000,00 €
	Mise en place de la canalisation de transit	90,00 €	1800	162 000,00 €
	Coût des branchements publics	800,00 €	80	64 000,00 €
Refoulement	Poste de refoulement 120 EH	15 000,00 €	1	15 000,00 €
	Canalisation de refoulement	120,00 €	300	36 000,00 €
Traitement	Filière de traitement 15 EH	Forfait	2	30 000,00 €
Ecart	Filière de traitement	8 500,00 €	5	42 500,00 €
TOTAL				571 500,00 €

7-2-6 - La Chapelle-les-Luxeuil

Le contexte de la commune est le suivant :

- Population 99 : 431 avec une légère augmentation sur les 20 dernières années ;
- Habitat principalement groupé, mais 20 habitations excentrées ne sont pas raccordées ;
- La commune compte 4 exploitations agricoles et 5 entreprises à caractère industriel et artisanal ;
- La commune dispose d'un réseau de collecte unitaire ancien et vétuste présentant des problèmes d'étanchéité ;
- Aucune parcelle ne présente la texture favorable à la mise en place d'un assainissement autonome simplifié ;
- Les données de qualité des eaux disponibles sont en conformité avec les objectifs de qualité (1B).

Le SDA a présenté 4 scénarios différents. La commune de la Chapelle a opté pour un zonage en « tout collectif » avec un traitement d'une capacité de 450 EH (lit planté de roseaux, lit d'infiltration-percolation sur sable, ou lit bactérien) installée en bordure de RN 57.

EQUIPEMENT	COUT UNITAIRE	QUANTITE	COUT € HT
Collecteur	120,00 €	5500 ML	660 000,00 €
Branchements publics	800,00 €	162 ML	129 600,00 €
1 poste de refoulement	15 000,00 €	1	15 000,00 €
Canalisation de refoulement	120,00 €	140 ML	16 800,00 €
Poste de relèvement	3 000,00 €	1	3 000,00 €
Filière de traitement de 450 EH			210 000,00 €
TOTAL			1 034 400,00 €

7-2-7 - Citers

Le contexte de la commune est le suivant :

- Population : 763 habitants regroupés le long des voies de communication
- Les deux exutoires du réseau déversent dans la Lanterne et le ruisseau de la Pigne pour lesquels les objectifs de qualité sont de 1B. Les données de qualité disponibles ne montrent pas de dégradation notoire sur la Lanterne. En revanche, l'hydrobiologie est altérée sur le ruisseau de la Pigne (IBGN en classe 3).
- La commune possède un réseau essentiellement séparatif dont l'état général peut être qualifié de moyen (regards souvent bouchés, ECP).
- Le rendement de la station existante semble très correcte, mais le l'effluent traité semble particulièrement dilué (ECP).

Le SDA existant a présenté 3 scénarios différents :

1. restructuration de l'existant,
2. assainissement collectif pour toute la commune avec un seul site de traitement,
3. assainissement collectif pour toute la commune avec 2 sites de traitement.

La commune a opté pour le scénario 1 dont le coût approximatif se monte à 300 000 € HT.

7-2-8 - Dampierre les Conflans

Le contexte de la commune est le suivant :

- Population 99 : 268 habitants avec une augmentation de 30 % les 17 dernières années. Les variations saisonnières peuvent augmenter la population de 60 à 80 habitants. La population est concentrée sur le bourg, mais il existe un hameau au niveau des anciennes forges de Varigney ;
- La commune héberge des activités artisanales et 3 exploitations tournées vers l'élevage ;
- Le réseau de collecte actuel est de type unitaire. Il n'existe aucun système de traitement en sortie du réseau. L'état du réseau n'est pas satisfaisant avec présence d'ECP ;
- La majeure partie des effluents de la commune rejoint le ruisseau du Vassé affluent rive droite de la Semouse. Quelques immeubles sont raccordés au ruisseau du Coué, affluent du Planey ;
- Les objectifs de qualité de la Semouse et du Planey sont respectivement de 1A et 1B. Les analyses physico-chimiques pratiquées en 2000 révèlent une qualité de 2 pour les 2 ruisseaux en raison de teneurs en MOOX et en matières azotées élevées.

Le Schéma Directeur d'assainissement prévoit 4 scénarios différents :

Scénario 1 :

- Raccordement pour la quasi-totalité des habitations avec création de 3 unités de traitement indépendante correspondant à chaque bassin topographique ;
- Capacité de traitement : 360 EH ;
- Milieu récepteur : ruisseau du Vassé ;
- Réhabilitations des systèmes de traitement autonome pour 3 immeubles.

Scénario 2 :

- Regroupement des effluents au centre et à l'ouest du village avec un traitement par lagunage naturel au sud-ouest. Une petite unité de traitement serait mise en place pour traiter les effluents de la partie est du village ;
- Capacité de traitement : 360 EH ;
- Milieu récepteur : ruisseau du Vassé ;
- ANC : idem que le scénario 1.

	Ouvrages	Quantité	Prix unitaire HT	Coût
Unité est	réseau sous voirie	700	137,20 €	96 042,88 €
	Réseau en terrain naturel	50	76,22 €	3 811,23 €
	Branchement particulier	21	914,69 €	19 208,58 €
	Raccordement sur domaine privé	21	1 219,59 €	25 611,43 €
	Fosse toutes eaux (35 m ²)	1	10 671,43 €	10 671,43 €
	Poste d'alimentation, pompes et branchements	1	10 671,43 €	10 671,43 €
	Lit d'infiltration drainé 360 m ²	360	91,47 €	32 928,99 €
	Canalisations de liaison	forfait	3 811,23 €	3 811,23 €
	Frais annexes	forfait	7 622,45 €	7 622,45 €
Unité principale	réseau sous voirie	1300	137,20 €	178 365,35 €
	Réseau en terrain naturel	750	76,22 €	57 168,38 €
	Branchement particulier	70	914,69 €	64 028,59 €
	Raccordement sur domaine privé	70	1 219,59 €	85 371,45 €
	Lagunage naturel 250 EH	250	343,01 €	343,01 €
	Frais annexe	Forfait	15 244,90 €	15 244,90 €
TOTAL				610 901,32 €

Scénario 3 :

- Les effluents sont collectés et regroupés au sud est avec un traitement par une seule unité ;
- Capacité de traitement : 360 EH ;
- Milieu récepteur : ruisseau du Vassé ;
- ANC : idem que le scénario 1 et 2.

Scénario 4 :

- Traitement centralisé au nord de la commune avec branchement intercommunal de la commune de Jasney ;
- Capacité de traitement : 600 EH ;
- Milieu récepteur : ruisseau du Coué ;
- ANC : une seule habitation.

Les dernières réflexions (réunion technique du 12 février 2004) ont permis d'affiner l'orientation de la commune. Elle se dirigerait vers une adaptation du scénario 2 :

- Création d'un réseau séparatif ;
- Site de traitement au nord de la commune ;
- Suppression de l'unité de traitement est ;
- Prolongement du réseau.

7-2-9 - Equevilley

Le contexte de la commune est le suivant :

- Population 2002 : 130 habitants ;
- 3 exploitations agricoles aux normes en vigueur ;
- Présence d'une fromagerie possédant un traitement de type BAAP d'une capacité de 4000 EH. Une partie des effluents traités se déversent dans le réseau communal ;
- Les diverses campagnes de mesures montrent que des charges de 1000 EH peuvent transiter par le réseau ce qui signifie que la station de la fromagerie connaît des limites ;
- La commune ne possède pas de traitement des effluents domestiques ;
- La commune possède un réseau de collecte ancien de type unitaire auquel la plupart des habitations du centre bourg sont raccordées ;
- Le diagnostic réseau révèle des colmatages réguliers des avaloires, des infiltrations d'eaux claires possibles, des collecteurs défectueux ;
- L'extrémité nord de la commune est classée en ZNIEFF de type 2. La qualité du ruisseau de Meurcourt, exutoire des effluents domestiques, est en qualité 3 sur la totalité de son cours (amont et aval de la confluence avec le ruisseau d'Equevilley).

Les travaux proposés par le SDA ont pour but de :

- Déconnecter l'exutoire de la station d'épuration de la fromagerie ;
- Améliorer le taux de collecte ;
- Traiter les effluents domestiques avant rejet au ruisseau d'Equevilley.

Ils prévoient :

- Mise en place d'un collecteur sur la voie Jean Marais avec reprise des effluents domestiques d'une centaine d'habitations (hors entreprise du moulin Hugo) ;
- Déconnexion de la STEP de la fromagerie avec exutoire direct dans le ruisseau. Mise en place d'une convention entre la société fromagère et la commune ;
- Aménagement du centre bourg avec deux options : collecte unitaire ou en séparatif ;
- Mise en place d'un système de traitement type filtre planté de roseaux au nord de la commune ;
- Assainissement autonome avec mise aux normes des installations sur le hameau de Courcelles, le pré malade, habitation de Monsieur Dufils.

PHASES	RESEAUX en ML	COUT € HT
Raccordement des habitations voie Jean Marais, 12 branchements	580	117 180,00 €
Déconnexion STEP de la fromagerie	400	61 680,00 €
Aménagement du centre bourg variante unitaire 1, 20 branchements	300	203 540,00 €
Aménagement du centre bourg variante séparatif 2, 40 branchements	700	223 080,00 €
Mise en place d'un lit planté de roseaux d'une capacité de 200 EH	630	175 360,00 €
TOTAL 1		557 760,00 €
TOTAL 2		577 300,00 €

7-2-10 - Fontenois-la-Ville

Le contexte de la commune est le suivant :

- Population totale 99 : 172 habitants ;
- Actuellement pas de traitement ;
- Existence d'un réseau ancien de type unitaire desservant le bourg où transitent des eaux claires ;
- Contraintes liées à l'évacuation des eaux pluviales et des sources vers la partie basse du village ;
- Présence de 5 exutoires différents échelonnés le long du Dorgeon ;
- Habitat relativement dense dans la partie ancienne du bourg en rive gauche ne permettant pas la mise en place de l'assainissement autonome ;
- Habitat plus dispersé à l'extrémité du village ainsi qu'en rive droite ;
- La topographie du site se prête bien à l'assainissement collectif. Le réseau peut longer le dorgeon ;
- Présence d'activités variées sur la commune : agriculture, artisanat, restauration, piscine qu'il faut prendre en compte dans le projet ;
- Assez forte sensibilité du Dorgeon qui doit évoluer d'une classe de qualité 3 à 2.

Le SDA souligne que les travaux peuvent être scindés en 2 phases :

- Priorité 1 : réalisation des travaux rue de Mastreich, rue de Bétoncourt rive gauche, mairie, rue de l'hôpital, départ de la rue de Tesin, le collecteur de transit et la station ;
- Priorité 2 : rue de Bétoncourt rive droite, le collecteur dans le pré, puis l'extrémité de la rue Tesin et la scierie si ces secteurs sont inclus au programme collectif.

Il propose 5 scénarios différents. La commune n'a pas tranché quant à la stratégie à adopter :

SCENARIOS	RESEAUX en ML	TRAITEMENT	COUT € HT
1. Tout collectif avec rue Tesin et sans la scierie	1780		397 990,00 €
		Lagunage 300 EH	159 900,00 €
1 bis. Scierie incluse au collectif	2320		479 750,00 €
		Lagunage 300 EH	159 900,00 €
2. Assainissement mixte avec assainissement autonome regroupé par la rue Tesin et la scierie	2080		474 360,00 €
		Lagunage 270 EH	143 910,00 €
3. Assainissement mixte avec assainissement autonome pour la rue Tesin et la Scierie	1835		410 710,00 €
		Lit à macrophytes 270 EH	143 910,00 €
4. Tout collectif avec rue Tesin et scierie	1805		327 620,00 €
		Lit à macrophytes 300 EH	159 900,00 €
5. Collectif pour le bourg avec rue Tesin et Scierie en autonome	1505		334 340,00 €
		Lit à macrophytes 270 EH	143 910,00 €

Les coûts de fonctionnement à prévoir pour les modes de traitement envisagés sur Fontenois seraient d'un montant de 2750 à 3200 € / an / hab.

7-2-11 - Raddon

Le contexte de la commune est le suivant :

- Population 99 : 835 habitants ;
- L'habitat est concentré au niveau d'un bourg, mais il existe un habitat dispersé lui même concentré autour de deux lieux dits (Chapendu et Grosses granges) ;
- Plusieurs activités artisanales, et agriculture tournée vers l'élevage ;
- La qualité du Breuchin correspond aux objectifs de qualité (1B), mais le Raddon est dégradé dans la traversée du village (1B au lieu de 1A) ;
- Concernant l'assainissement individuel, globalement, 75% des habitations ne sont pas en conformité. Par ailleurs, l'aptitude des sols à l'assainissement individuel est peu propice. Ceci imposera la réhabilitation de l'assainissement individuel d'environ 46 habitations ;
- En raison de son état de vétusté, le réseau pluvial existant dans le bourg est difficilement réutilisable pour la collecte des eaux usées ;
- Il n'existe pas de système de traitement des eaux usées sur la commune.

L'étude d'assainissement oriente le traitement du bourg vers un lagunage simple ou aéré avec réutilisation du réseau unitaire existant. L'ouvrage devra avoir une superficie comprise entre 3 et 4000 m² et être positionné en zone non inondable

Il nécessite la mise en place d'un collecteur de 1200 ML sur l'avenue du Breuchin pour un coût de 183 000 € HT.

Elle propose les solutions suivantes pour les lieux-dits :

- Les forges : création d'un réseau collectif séparatif avec traitement à proximité ;
- La Grosse Grange : création d'un réseau collectif séparatif avec raccordement au bourg ;
- Le Haut de la Côte : création d'un réseau collectif séparatif avec traitement à proximité.

Les Forges

EQUIPEMENT	COÛT UNITAIRE	QUANTITE	COÛT € HT
Collecteur		430 ML	41 542,36 €
Branchements publics		7	4 268,57 €
Filtration sur sable de 20 EH		120 m ²	15 244,90 €
TOTAL			61 055,83 €
Frais de fonctionnement/an			600,00 €

La Grosse Grange

EQUIPEMENT	COÛT UNITAIRE	QUANTITE	COÛT € HT
Collecteur		260 ML	23 782,05 €
Branchements publics		4	2 439,18 €
Filtration sur sable de 10 EH		60 m ²	9 909,19 €
TOTAL			36 130,42 €
Frais de fonctionnement/an			231,72 €

Le Haut de la Côte

EQUIPEMENT	COÛT UNITAIRE	QUANTITE	COÛT € HT
Collecteur		850 ML	45 734,71 €
Branchements publics		5	3 048,98 €
Filtration sur sable de 15 EH		90 m ²	14 863,78 €
TOTAL			63 647,46 €
Frais de fonctionnement/an			487,84 €

7-2-12 - Visoncourt

Le contexte de la commune est le suivant :

- Population : 37 habitants
- Les activités économiques sont essentiellement représentées par l'élevage (3 exploitations pour 300 têtes environ).
- Les exutoires sont représentés par deux petits ruisseaux qui affluent pour former le ruisseau de la Prairie affluent de la Lanterne. Leur potentialité piscicole est limitée.
- La commune possède un réseau unitaire, mais pas de traitement en sortie. Il draine des quantités importantes d'ECP ; sa qualité est médiocre (colmatages, regards de visités inaccessibles) : les raccordements n'y sont pas exhaustifs.

Le SDA prévoit 3 scénarios :

1. Assainissement collectif pour tout le village avec réseau séparatif et traitement d'une capacité de 50 à 60 EH ;
2. Assainissement collectif pour tout le village avec réseau unitaire et traitement d'une capacité de 50 à 60 EH ;
3. ANC pour tout le village.

Le scénario 3 a été retenu par la commune. Il consiste en la réhabilitation de 17 systèmes d'assainissement autonomes d'un **montant global de 127 075 € HT dont la réalisation sera à la charge des particuliers.**

8. Projets de travaux en cours

Trois projets d'implantation ou de réhabilitation de systèmes de traitement des eaux usées sont engagés ou en cours d'engagement sur le bassin :

Commune	Type de système
Luxeuil-les bains	Réhabilitation complète avec raccordement de Froideconche et Saint-Sauveur
Mersuay	Filtre à roseaux
Le Val-d'Ajol	BAAP

Tableau 9 : Implantations de systèmes d'épuration en cours ou imminentes

9. Projets à faire émerger dans le cadre du contrat de rivière

9-1- Les priorités établies par l'Agence de l'Eau

En fonction des données de qualité des eaux superficielles disponibles, de la sensibilité supposée des cours d'eau concernés par des rejets d'effluents domestiques, et de la démographie des communes du bassin versant, l'Agence de l'Eau RM&C a établie une liste des projets d'assainissement à faire émerger dans les années à venir.

Cette liste est assortie de trois niveaux de priorité qui s'appliqueront soit au lancement des études d'assainissement soit au travaux d'implantation ou d'amélioration des systèmes de collecte et de traitement existants.

- P1 : impact sur le milieu avéré par des données de qualité,
- P2 : impact supposé (rejet net > 400 EH ou rejet brut > 1000 EH
- P3 : rejet ne laissant pas supposer d'impact significatif

Les communes du bassin classées en P1 et P2 figurent dans le tableau 10. La liste est déclinée par problème à traiter sur la carte 5. :

Commune	Priorité
Aillevillers-et-Lyaumont	P1 Traitement Azote-Phosphore
Amage	P1
Baudoncourt-Breuches-Sainte-Marie	P1 Réseau
Bellefontaine	P1
Bétoncourt-Saint-Pancras	P1
Breuchotte	P1
Briaucourt	P1
Corravillers	P1
Dampierre-les-Conflans	P1
Ehuns	P1
Esboz-Brest	P1
Fontaine-les-Luxeuil	P1 Réseau
Fontenoy-la-Ville	P1
Fougerolles	P1 extension collecte
La Lanterne et les Armons	P1
La Longine	P1
La Vaivre	P1
Les Fessey	P1
Luxeuil – Froideconche – Saint-Sauveur	P1 Réseau
Plombières-les-Bains	P1
Raddon	P1
Saint-Bresson	P1
La Chapelle les Luxeuil	P2
Le Clerjus	P2
Faverney	P2
Saint-Loup-sur-Semouse	P2 Traitement Azote-Phosphore

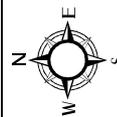
Tableau 10 : Priorisation des actions liées à l'assainissement domestique. AERMC 2007.

Les projets de fiches d'actions correspondant sont reportés en annexe 4.

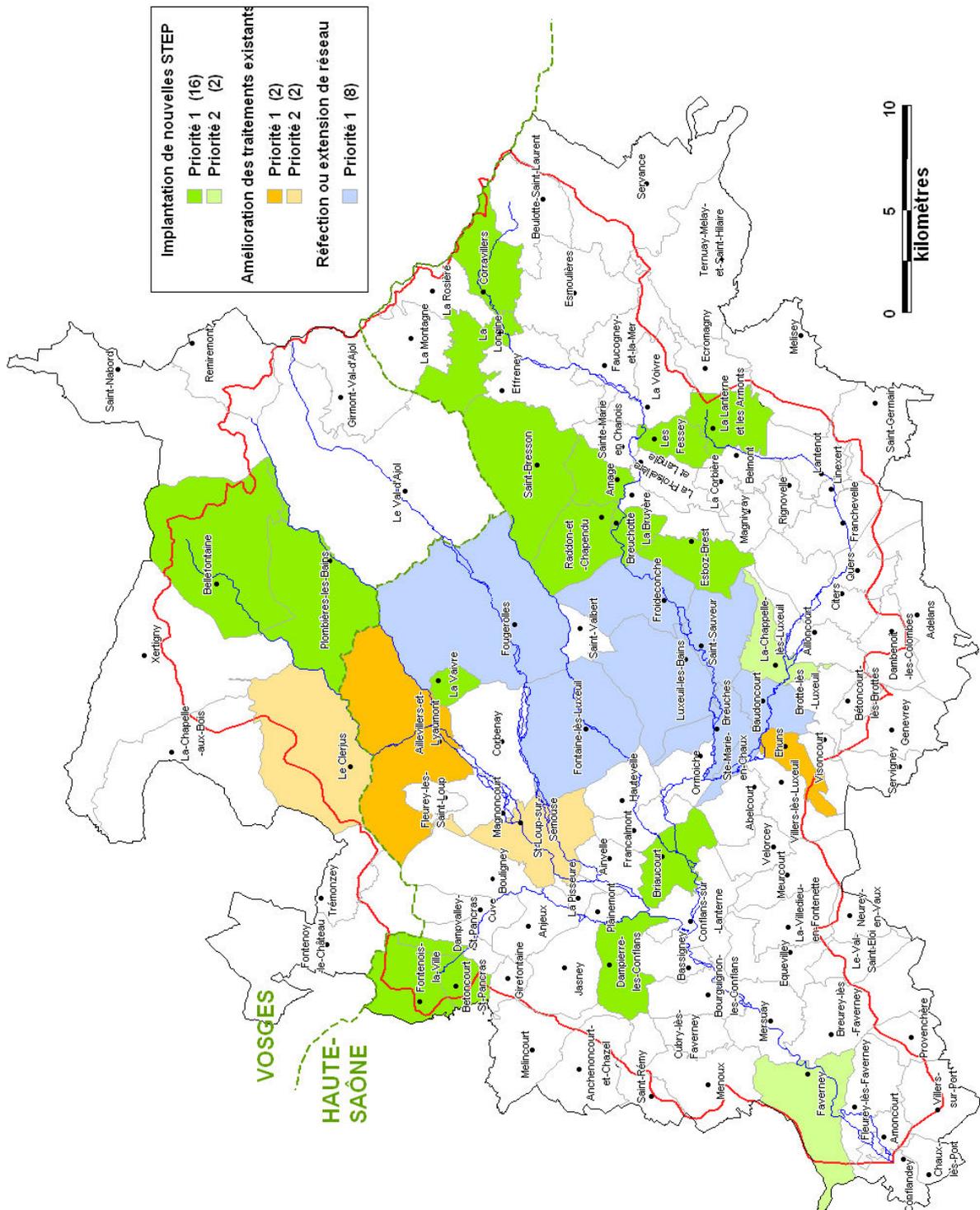
CARTE 5

**Priorités des actions « Assainissement »
à inscrire au contrat**

- Villes principales
- Réseau hydrographique
- Limites du bassin versant
- Limites communales
- Limite départementale



Implantation de nouvelles STEP	
■	Priorité 1 (16)
■	Priorité 2 (2)
Amélioration des traitements existants	
■	Priorité 1 (2)
■	Priorité 2 (2)
Réfection ou extension de réseau	
■	Priorité 1 (8)



9-2- Etudes

Les communes qui ne possèdent pas de Schéma Directeurs d'Assainissement ni de zonage d'assainissement ou qui n'auraient pas mis ces éléments à l'étude avant la phase opérationnelles sont susceptibles de faire l'objet de diagnostics pouvant être inscrits au programme d'actions du contrat de rivière.

Ces communes sont au nombre de 44 (voir carte 4 et tableau 10).

Commune	Population	Commune	Population
ABELCOURT	303	JASNEY	195
AMAGE	293	LA BRUYERE	199
AMONT-ET-EFFRENEY	194	LA CORBIERE	93
ANJEUX	165	LA LONGINE	278
BASSIGNEY	116	LA MONTAGNE	23
BELLEFONTAINE	856	LA PISSEURE	42
BETONCOURT-LES-BROTTE	60	LA PROISELIERE-ET-LANGLE	153
BEULOTTE-SAINT-LAURENT	68	LA ROSIERE	87
BOULIGNEY	431	LA VOIVRE	126
BREUCHOTTE	293	LANTENOT	271
BREUREY-LES-FAVERNEY	509	LE CLERJUS	521
CONFLANS-SUR-LANTERNE	672	LES FESSEY	94
CORRAVILLERS	225	LINEXERT	139
CUVE	153	MAGNIVRAY	155
DAMBENOIT-LES-COLOMBE	281	MEURCOURT	307
DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS	33	ORMOICHE	61
ESBOZ-BREST	378	QUERS	324
ESMOULIERES	122	RIGNOVELLE	96
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	623	SAINT-BRESSON	408
FRANCHEVELLE	310	SAINT-VALBERT	195
GIREFONTAINE	50	VELORCEY	130
		GIRMONT-VAL-D'AJOL	273

Tableau 11 : Communes concernées par le lancement d'un Schémas Directeur d'assainissement (en rouge, les communes de priorité 1, en vert, les communes de priorité 2).

9-3- Implantation de nouvelles stations de traitement

La synthèse des Schémas Directeurs d'Assainissement permet de projeter l'implantation de nouvelles stations de traitement sur 8 communes du bassin.

Lorsque la commune a délibéré quant au scénario à retenir, la rédaction d'une fiche d'action finalisée est possible.

Dans le cas inverse, dans l'attente des discussions avec les différents partenaires, le scénario retenu sera le plus pénalisant financièrement.

9-3-1 - Priorité 1

9.3.1.1. Bétoncourt-Saint-Pancras

Le scénario 3 est le plus pénalisant sur le plan financier. Il propose de raccorder la quasi-totalité (sauf 3 immeubles) des habitations à une seule unité de traitement collectif.

Coût total : 214 300 € HT.

9.3.1.2. Dampierre les Conflans

Le Scénario 2 semble le plus probable :

- Regroupement des effluents au centre et à l'ouest du village avec un traitement par lagunage naturel au sud-ouest. Une petite unité de traitement serait mise en place pour traiter les effluents de la partie est du village ;
- Capacité de traitement : 360 EH ;

Coût total : 610 901,32 €.

Il sera néanmoins vraisemblablement adapté avec les éléments suivants :

- Création d'un réseau séparatif ;
- Site de traitement au nord de la commune ;
- Suppression de l'unité de traitement est ;
- Prolongement du réseau.

9.3.1.3. Fontenois-la-Ville

Le SDA propose 5 scénarios différents. Le scénario 1 bis qui prévoit de placer l'ensemble du village en collectif scierie incluse avec un traitement par lagunage d'une capacité de 300 EH est le plus pénalisant.

Coût total : 669 890,00 €.

9.3.1.4. Raddon

L'étude d'assainissement oriente le traitement du bourg vers un lagunage simple ou aéré avec réutilisation du réseau unitaire existant. L'ouvrage devra avoir une superficie comprise entre 3 et 4000 m² et être positionné en zone non inondable. L'ouvrage n'est pas chiffré.

Il nécessite la mise en place d'un collecteur de 1200 ML sur l'avenue du Breuchin pour un coût de **183 000 € HT**.

Elle propose des solutions complémentaires en semi-collectif pour les lieux-dits Les forges, La Grosse Grange, Le Haut de la Côte pour un **coût total de 160 832 € HT**.

Néanmoins, vu la configuration du secteur, un traitement groupé avec Amage, Breuchotte est souhaitable. Mais ces deux communes n'ont actuellement pas lancé leur SDA.

9-3-2 - Priorité 2

9.3.2.1. La Chapelle-les-Luxeuil

La commune de la Chapelle a opté pour un zonage en « tout collectif » avec un traitement d'une capacité de 450 EH (lit planté de roseaux, lit d'infiltration-percolation sur sable, ou lit bactérien) installée en bordure de RN 57.

Coût total : 1 034 400,00 €.

9-3-3 - Priorité 3

9.3.3.1. Ailloncourt

Scénario n°1 retenu :

- Le zonage d'assainissement collectif concerne toute la partie agglomérée du village ;
- Le réseau existant est conservé pour la collecte des eaux pluviales ;
- Un nouveau réseau de collecte des eaux usées est constitué ;
- 3 options de systèmes de traitement d'une capacité de 300 EqH : filtre (fosse toutes eaux + filtre à sable), lit filtrant planté de roseaux, lit d'infiltration-percolation sur sable ;
- 12 habitations situées aux écarts seront concernées par l'assainissement autonome.

Coût total : 835 000,00 €.

9.3.3.2. Bourguignon-les-Conflans

Le schéma directeur d'assainissement propose un zonage plaçant l'intégralité de la zone agglomérée en collectif.

Le système de collecte de type unitaire existant est conservé avec une extension du réseau au nord du village, à Derrière les Maix et au Chemin du Vieux Moulin.

Un système de traitement type lagunage naturel d'une capacité de 130 EH serait installé au lieu dit les Pâtis.

Coût total : 425 606,00 €.

9.3.3.3. Brotte-les-Luxeuil

Le Scénario 2 est le plus pénalisant sur le plan financier :

- La totalité du village est placée en assainissement collectif sauf 2 parcelles constructibles au bout de la rue de Baudoncourt ;
- Le réseau actuel est conservé avec réparations ponctuelles. La filière de traitement est un lagunage naturel d'une capacité de 300 EH.

Coût total : 575 200,00 €.

9.3.3.4. Equevilley

Les travaux proposés par le SDA ont pour but de :

- Déconnecter l'exutoire de la station d'épuration de la fromagerie ;
- Améliorer le taux de collecte ;
- Traiter les effluents domestiques avant rejet au ruisseau d'Equevilley.

Le scénario 2 (réseau séparatif) est le plus pénalisant sur le plan financier.

Coût total : 577 300,00 €.

Cependant, la fromagerie ayant récemment fermé, le projet d'assainissement sur la commune doit être revu.

9-4- Réfection ou extension des réseaux de collecte

9-4-1 - Syndicat de Breuches – Baudoncourt – Sainte-Marie-en-Chaux

Le traitement de ce dossier est placé en P1.

Le diagnostic réseau propose des travaux de réhabilitation et d'équipement assortis de 3 niveaux de priorité :

Priorité	Opération	Montant HT
1	Divers travaux de réhabilitation de canalisations sur les 3 communes	571 490,00 €
2	Autosurveillance de la STEP	37 700,00 €
3	Réhabilitation de la canalisation entre Breuches et la STEP	338 100,00 €

Par ailleurs, le SDA propose, dans son scénario n°2, le raccordement de 8 habitations actuellement en ANC :

Opération	Montant HT
Extension du réseau sur Baudoncourt et Breuches	181 855,00 €
Raccordement y compris branchements et déconnexion de fosses	14 208,00 €

9-4-2 - Citers

Le traitement de ce dossier est placé en P3.

Dans le cadre de l'élaboration de son SDA, la commune a opté pour une réhabilitation du réseau de collecte existant dont le **coût approximatif se monte à 300 000 € HT.**

9-4-3 - Luxeuil - Froideconche - Saint-Sauveur

L'implantation d'une nouvelle station de traitement sur ce groupement intercommunal est actuellement en cours sur la commune de Luxeuil.

Les travaux complémentaires qui pourraient être financés dans le cadre du contrat de rivière sont des travaux liés à la qualité des réseaux et à l'extension de la collecte.

Le SDA de ce groupement n'a pas été analysé dans le cadre de ce rapport. **Néanmoins, ces travaux figurant en priorité 1, une fiche devra être inscrite au programme d'action.**

9-5- Dossiers à traiter ultérieurement

Les communes prioritaires (voir tableau 10) dont les SDA sont en cours de réalisation et dont le rendu sera effectif en amont du dépôt du dossier définitif de candidature devront faire l'objet de fiches d'actions inscrites au contrat de rivière.

Il s'agit des communes de :

- Aillevillers et Lyaumont essentiellement pour la mise en place d'un traitement complémentaire Azote-Phosphore ;
- Briaucourt pour la mise en place d'un système de traitement ;
- Fontaine-les-Luxeuil essentiellement pour l'élimination des ECP ;
- La Vaivre pour la mise en place d'un système de traitement ;
- Plombières-les-Bains pour la mise en place d'un système de traitement ;
- Favorney pour la mise en place d'un système de traitement ;
- Saint-Loup-sur-Semouse pour la mise en place d'un traitement complémentaire Azote-Phosphore.

10. Références

Directive 91/271/CEE du Conseil, du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

Loi no 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau (1). NOR: ENVX9100061L (J.O n° 3 du 4 janvier 1992).

Décret no 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes (J.O n° 131 du 8 juin 1994 page 8275)

Arrêté du 22 décembre 1994 fixant les prescriptions techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du Code des communes (JO du 10 février 1995).

Arrêté du 6 mai 1996 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Arrêté du 21 juin 1996 fixant les prescriptions techniques minimales relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales, dispensés d'autorisation au titre du décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration, en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau (JO du 9 août 1996).

Circulaire n° 97-31 du 17 février 1997 relative à l'assainissement collectif de communes-ouvrages de capacité inférieure à 120 kg DBO5/jour (2000 EH) (BO min. Equip. n° 399-97/8 du 10 mai 1997).

Circulaire interministérielle n° 97-49 du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif.

Recueil des textes sur l'assainissement, Ministère de l'écologie et du développement durable, Direction de l'eau, Sous-direction de la protection et de la gestion des eaux (Mise à jour : février 2004).

Circulaire du 23 juin 2006 relative à la feuille de route des MISE et des services de police de l'eau pour 2006-2007 NOR : *DEVO0650365C* (Texte non paru au *Journal officiel*)

Guide de l'assainissement des communes rurales, Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Fiches de synthèse du SATESE de la Haute-Saône, année 2005.

Dossier sommaire de candidature du Contrat de rivière de la Lanterne, Syndicat Mixte Saône et Doubs, décembre 2005.

Schémas Directeurs d'assainissement des communes de : Ailloncourt, Bétoncourt-Saint-Pancras, Bourguignon-les-Conflans, Breuches Baudoncourt – Sainte-Marie-en-Chaux, Brotte-les-Luxeuil, La Chapelle-les-Luxeuil, Dampierre les Conflans, Equevilley, Fontenois-la-Ville, Mersuay, Raddon, Visoncourt.

ANNEXES

Annexe 1 : Population et situation du bourg principal des communes concernées par le bassin versant

Département	Commune	Recensement 1999	Localisation du bourg	Surface incluse
Haute-Saône	ABELCOURT	303	Dans BV	Totale
	ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE	253	Hors BV	Partielle
	AILEVILLERS-ET-LYAUMONT	1849	Dans BV	Totale
	AILLONCOURT	224	Dans BV	Totale
	AINVELLE	219	Dans BV	Totale
	AMAGE	293	Dans BV	Totale
	AMONCOURT	304	Dans BV	Totale
	AMONT-ET-EFFRENEY	194	Dans BV	Totale
	ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL	229	Hors BV	Partielle
	ANJEUX	165	Dans BV	Totale
	BASSIGNEY	116	Dans BV	Totale
	BAUDONCOURT	539	Dans BV	Totale
	BELMONT	112	Dans BV	Totale
	BETONCOURT-LES-BROTTE	60	Dans BV	Totale
	BETONCOURT-SAINT-PANCRAS	67	Dans BV	Partielle
	BEULOTTE-SAINT-LAURENT	68	Dans BV	Totale
	BOULIGNEY	431	Dans BV	Totale
	BOURGUIGNON-LES-CONFLANS	106	Dans BV	Totale
	BREUCHES	751	Dans BV	Totale
	BREUCHOTTE	293	Dans BV	Totale
	BREUREY-LES-FAVERNEY	509	Dans BV	Partielle
	BRIAUCOURT	253	Dans BV	Totale
	BROTTE-LES-LUXEUIL	212	Dans BV	Totale
	CHAUX-LES-PORT	129	Hors BV	Partielle
	CITERS	751	Dans BV	Partielle
	CONFLANDEY	424	Hors BV	Partielle
	CONFLANS-SUR-LANTERNE	672	Dans BV	Totale
	CORBENAY	1392	Dans BV	Totale
	CORRAVILLERS	225	Dans BV	Totale
	CUBRY-LES-FAVERNEY	114	Dans BV	Totale
	CUVE	153	Dans BV	Totale
	DAMBENOIT-LES-COLOMBE	281	Dans BV	Partielle
	DAMPIERRE-LES-CONFLANS	268	Dans BV	Totale
	DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS	33	Dans BV	Totale
	ECROMAGNY	179	Hors BV	Partielle
	EHUNS	232	Dans BV	Partielle
	EQUEVILLEY	117	Dans BV	Totale
	ESBOZ-BREST	378	Dans BV	Totale
	ESMOULIERES	122	Dans BV	Totale
	FAUCOGNEY-ET-LA-MER	623	Dans BV	Partielle
	FAVERNEY	1019	Dans BV	Partielle
FLEUREY-LES-FAVERNEY	365	Dans BV	Totale	
FLEUREY-LES-SAINT-LOUP	143	Dans BV	Totale	
FONTAINE-LES-LUXEUIL	1437	Dans BV	Totale	
FONTENOIS-LA-VILLE	172	Dans BV	Partielle	
FOUGEROLLES	3967	Dans BV	Totale	
FRANCALMONT	123	Dans BV	Totale	
FRANCHEVELLE	310	Dans BV	Partielle	

Département	Commune	Recensement 1999	Localisation du bourg	Surface incluse
Haute-Saône	FROIDECONCHE	1973	Dans BV	Totale
	GENEVREY	213	Hors BV	Partielle
	GIREFONTAINE	50	Dans BV	Partielle
	HAUTEVELLE	259	Dans BV	Totale
	JASNEY	195	Dans BV	Totale
	LA BRUYERE	199	Dans BV	Totale
	LA CHAPELLE-LES-LUXEUIL	431	Dans BV	Totale
	LA CORBIERE	93	Dans BV	Totale
	LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS	161	Dans BV	Partielle
	LA LONGINE	278	Dans BV	Totale
	LA MONTAGNE	23	Dans BV	Totale
	LA PISSEURE	42	Dans BV	Totale
	LA PROISELIERE-ET-LANGLE	153	Dans BV	Totale
	LA ROSIERE	87	Dans BV	Totale
	LA VAIVRE	198	Dans BV	Totale
	LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE	155	Dans BV	Partielle
	LA VOIVRE	126	Dans BV	Partielle
	LANTENOT	271	Dans BV	Totale
	LE VAL-SAINT-ELOI	123	Hors BV	Partielle
	LES FESSEY	94	Dans BV	Totale
	LINEXERT	139	Dans BV	Totale
	LUXEUIL-LES-BAINS	8414	Dans BV	Totale
	MAGNIVRAY	155	Dans BV	Totale
	MAGNONCOURT	452	Dans BV	Totale
	MELINCOURT	239	Hors BV	Partielle
	MELISEY	1842	Hors BV	Partielle
	MENOUX	229	Dans BV	Partielle
	MERSUAY	230	Dans BV	Totale
	MEURCOURT	307	Dans BV	Partielle
	NEUREY-EN-VAUX	155	Hors BV	Partielle
	ORMOICHE	61	Dans BV	Totale
	PLAINEMONT	53	Dans BV	Totale
	PROVENCHERE	207	Hors BV	Partielle
	QUERS	324	Dans BV	Partielle
	RADDON-ET-CHAPENDU	835	Dans BV	Totale
	RIGNOVELLE	96	Dans BV	Totale
	SAINT-BRESSON	408	Dans BV	Totale
	SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS	202	Dans BV	Totale
	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	162	Dans BV	Totale
	SAINT-GERMAIN	1228	Hors BV	Partielle
	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	4291	Dans BV	Totale
	SAINT-REMY	797	Hors BV	Partielle
SAINT-SAUVEUR	2037	Dans BV	Totale	
SAINT-VALBERT	195	Dans BV	Totale	
SERVANCE	980	Hors BV	Partielle	
SERVIGNEY	103	Hors BV	Partielle	
TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE	512	Hors BV	Partielle	
VELORCEY	130	Dans BV	Totale	
VILLERS-LES-LUXEUIL	305	Dans BV	Partielle	
VILLERS-SUR-PORT	216	Hors BV	Partielle	
VISONCOURT	37	Dans BV	Partielle	

Département	Commune	Recensement 1999	Localisation du bourg	Surface incluse
Vosges	BELLEFONTAINE	856	Dans BV	Partielle
	LA CHAPELLE-AUX-BOIS	719	Hors BV	Partielle
	LE CLERJUS	521	Dans BV	Partielle
	FONTENOY-LE-CHATEAU	721	Hors BV	Partielle
	LE GIRMONT-VAL-D'AJOL	273	Dans BV	Partielle
	LE VAL-D'AJOL	4452	Dans BV	Totale
	PLOMBIERES-LES-BAINS	1906	Dans BV	Totale
	REMIREMONT	9180	Hors BV	Partielle
	SAINTE-NABORD	3972	Hors BV	Partielle
	TREMONZEY	240	Hors BV	Partielle
	XERTIGNY	2810	Hors BV	Partielle

Annexe 2 : Données brutes concernant les matières entrantes en station et performances de traitement –

Agence de l'Eau RM&C, données issues des calculs de redevances 2004.

Nom STEP	Quantité de pollution entrante	% pollution traitée	Quantité MES entrante	% MES traitées	Quantité MO entrante	% MO traitée	Quantité P entrante	% P traité	Quantité NR entrante	% NR traité	Quantité MI entrante	% MI traitées	Quantité AOX entrante	% AOX Traités	Quantité METOX entrante	% METOX traités
ABELCOURT LAGUNE	145,68	64%	13,12	70%	8,31	70%	0,58	20%	2,19	20%	0,029	30%	0,007	30%	0,034	50%
AILLEVILLERS ET LYAUMONT	844,26	67%	76,01	70%	48,14	70%	3,38	20%	12,67	60%	0,169	30%	0,042	30%	0,194	50%
AILLEVILLERS ET LYAUMONT - LAG	123,72	64%	11,14	70%	7,05	70%	0,50	20%	1,86	20%	0,025	30%	0,006	30%	0,028	50%
AINVELLE	48,21	9%	4,34	30%	2,75	0%	0,19	0%	0,72	0%	0,01	0%	0,002	0%	0,011	0%
ANJEUX	34,57	64%	3,11	70%	1,97	70%	0,14	20%	0,52	20%	0,007	30%	0,002	30%	0,008	50%
BOULIGNEY	179,49	64%	16,16	70%	10,23	70%	0,72	20%	2,69	20%	0,036	30%	0,009	30%	0,041	50%
CITERS	422,32	67%	38,02	70%	24,08	70%	1,69	20%	6,34	60%	0,084	30%	0,021	30%	0,097	50%
CONFLANS SUR LANTERNE	699,45	67%	67,29	70%	39,77	70%	2,39	20%	8,87	60%	0,097	30%	0,024	30%	0,291	50%
EHUNS	47,58	16%	4,28	50%	2,71	0%	0,19	10%	0,71	0%	0,01	0%	0,002	0%	0,011	0%
FAUCOGNEY ET LA MER	252,79	86%	21,61	95%	13,49	90%	2,32	40%	3,15	90%	0,039	60%	0,01	60%	0,095	70%
FAVERNEY-PONT DES BENEDICTINS	274,72	16%	24,73	50%	15,66	0%	1,10	10%	4,12	0%	0,055	0%	0,014	0%	0,063	0%
FAVERNEY MOULIN DE CACHOT	137,37	16%	12,37	50%	7,83	0%	0,55	10%	2,06	0%	0,027	0%	0,007	0%	0,032	0%
FAVERNEY ROUTE DE MERSUAY	171,70	16%	15,46	50%	9,79	0%	0,69	10%	2,58	0%	0,034	0%	0,009	0%	0,04	0%
FLEUREY LES FAVERNEY	182,45	16%	16,43	50%	10,40	0%	0,73	10%	2,74	0%	0,037	0%	0,009	0%	0,042	0%
FONTAINE LES LUXEUIL	852,05	83%	62,00	95%	64,13	95%										
FOUGEROLLES	3544,12	94%	280,00	95%	234,65	95%	7,00	70%	32,00	95%						
FRANCALMONT	49,83	64%	4,49	70%	2,84	70%	0,20	20%	0,75	20%	0,01	30%	0,002	30%	0,011	50%
JASNEY	104,97	77%	9,45	90%	5,99	80%	0,42	30%	1,58	30%	0,021	50%	0,005	50%	0,024	60%
LINEXERT	152,86	89%	11,30	95%	9,45	90%	0,60	40%	2,50	90%						
LUXEUIL-LES-BAINS	11935,37	90%	1642,00	95%	523,03	90%	43,00	60%	128,00	90%						
MEURCOURT	87,73	64%	7,90	70%	5,00	70%	0,35	20%	1,32	20%	0,018	30%	0,004	30%	0,02	50%
QUERS	145,29	64%	13,08	70%	8,28	70%	0,58	20%	2,18	20%	0,029	30%	0,007	30%	0,033	50%
ST LOUP SUR SEMOUSE	5895,64	93%	353,00	95%	366,82	95%	11,00	55%	177,00	90%						
STE MARIE EN CHANNOIS	153,84	78%	14,81	90%	8,71	80%	0,54	30%	1,99	30%	0,022	50%	0,005	50%	0,025	60%
BREUCHES-BAUDONCOURT	1679,63	63%	131,00	95%	123,50	95%										
SAINT REMY	840,39	68%	59,82	70%	57,13	70%	2,43	20%	7,08	60%	0,055	30%	0,115	30%	0,394	50%
ST VALBERT	72,49	16%	6,53	50%	4,13	0%	0,29	10%	1,09	0%	0,015	0%	0,004	0%	0,017	0%
LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	41,74	64%	3,758	70%	2,38	70%	0,167	20%	0,626	20%	0,008	30%	0,002	30%	0,01	50%
VILLERS LES LUXEUIL	88,86	64%	8,00	70%	5,07	70%	0,36	20%	1,33	20%	0,018	30%	0,004	30%	0,02	50%
LE CLERJUS	222,65	29%	14,60	90%	13,87	0%	0,70	30%	5,10	10%						
PLOMBIERES LES BAINS	287,47	31%	25,88	40%	16,39	30%	1,15	10%	4,31	10%	0,058	0%	0,014	0%	0,066	0%

Annexe 3 : Calcul de la pollution totale en EH arrivant à chaque station et calcul du taux de collecte – Données Agence de l'eau 2004

STEP	Capacité traitement	Communes raccordées	Population municipale	Population saisonnière estimée	Population saisonnière pondérée	Population totale estimée	Quantité de pollution entrante en EH	Taux de collecte																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
ABELCOURT LAGUNE	400	ABELCOURT	303	20	8	416	146	35%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		VILLERS LES LUXEUIL	105	-	-				AILLEVILLERS ET LYAUMONT	1 700	AILLEVILLERS ET LYAUMONT	1 549	184	74	1 823	844	46%	CORBENAY	200	-	-	AILLEVILLERS ET LYAUMONT - LAG	300	AILLEVILLERS ET LYAUMONT	300	-	-	300	124	41%	AINVILLE	200	AINVILLE	219	13	5	224	48	22%	ANJEUX	200	ANJEUX	165	44	18	183	35	19%	BOULIGNEY	350	BOULIGNEY	431	75	30	461	179	39%	CITERS	750	CITERS	751	-	-	751	422	56%	CONFLANS SUR LANTERNE	1 100	CONFLANS SUR LANTERNE	672	-	-	860	699	81%	industries (en EH)	188	-	-	EHUNS	150	EHUNS	232	15	6	238	48	20%	FAUCOGNEY ET LA MER	1 000	FAUCOGNEY ET LA MER	623	50	20	701	253	36%	industries (en EH)	58	-	-	FAVERNEY -3 décanteurs	1 100	FAVERNEY	1 019	86	34	1 053	584	55%	FLEUREY LES FAVERNEY	400	FLEUREY LES FAVERNEY	365	-	-	365	182	50%	FONTAINE LES LUXEUIL	2 000	FONTAINE LES LUXEUIL	1 437	28	11	1 448	852	59%	FOUGEROLLES	3 700	FOUGEROLLES	3 967	374	150	4 117	3 544	86%	FRANCALMONT	150	FRANCALMONT	123	-	-	123	50	41%	JASNEY	300	JASNEY	195	40	16	211	105	50%	LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	200	LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	155	55	22	177	42	24%	LE CLERJUS	300	LE CLERJUS	521	135	54	575	223	39%	LINUXERT	600	LANTENOT	271	40	16	287	153	53%	LINUXERT	139	15	6	LUXEUIL-LES-BAINS	20 000	FROIDECONCHE	1 973	-	-	18 271	11 935	65%	LUXEUIL LES BAINS	8 412	1 502	601	SAINTE-SAUVEUR	2 037	-	-	industries (en EH)	5 248	-	-	MEURCOURT	300	MEURCOURT	307	72	29	336	88	26%	PLOMBIERES LES BAINS	1 300	PLOMBIERES LES BAINS	1 906	2 788	1 115	3 021	287	10%	QUERS	300	QUERS	324	55	22	346	145	42%	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	2 700	BAUDONCOURT	539	20	8	2 421	1 680	69%	BREUCHES	751	22	9	STE MARIE EN CHAUX	162	4	2	industries (en EH)	951	-	-	ST LOUP SUR SEMOUSE	6 000	CORBENAY	1 192	10	4	6 889	5 896	86%	MAGNONCOURT	452	-	-	ST LOUP SUR SEMOUSE	4 291	60	24	industries (en EH)	926	-	-	ST VALBERT	200	ST VALBERT	195	20	8	203	72	36%	STE MARIE EN CHANOIS	350	STE MARIE EN CHANOIS	202	65	26	228	154	67%	industries (en EH)	33	-	-	VILLERS LES LUXEUIL	200	VILLERS LES LUXEUIL	200	20	8
AILLEVILLERS ET LYAUMONT	1 700	AILLEVILLERS ET LYAUMONT	1 549	184	74	1 823	844	46%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		CORBENAY	200	-	-				AILLEVILLERS ET LYAUMONT - LAG	300	AILLEVILLERS ET LYAUMONT	300	-	-	300	124	41%	AINVILLE	200	AINVILLE	219	13	5	224	48	22%	ANJEUX	200	ANJEUX	165	44	18	183	35	19%	BOULIGNEY	350	BOULIGNEY	431	75	30	461	179	39%	CITERS	750	CITERS	751	-	-	751	422	56%	CONFLANS SUR LANTERNE	1 100	CONFLANS SUR LANTERNE	672	-	-	860	699	81%	industries (en EH)	188	-	-	EHUNS	150	EHUNS	232	15	6	238	48	20%	FAUCOGNEY ET LA MER	1 000	FAUCOGNEY ET LA MER	623	50	20	701	253	36%	industries (en EH)	58	-	-	FAVERNEY -3 décanteurs	1 100	FAVERNEY	1 019	86	34	1 053	584	55%	FLEUREY LES FAVERNEY	400	FLEUREY LES FAVERNEY	365	-	-	365	182	50%	FONTAINE LES LUXEUIL	2 000	FONTAINE LES LUXEUIL	1 437	28	11	1 448	852	59%	FOUGEROLLES	3 700	FOUGEROLLES	3 967	374	150	4 117	3 544	86%	FRANCALMONT	150	FRANCALMONT	123	-	-	123	50	41%	JASNEY	300	JASNEY	195	40	16	211	105	50%	LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	200	LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	155	55	22	177	42	24%	LE CLERJUS	300	LE CLERJUS	521	135	54	575	223	39%	LINUXERT	600	LANTENOT	271	40	16	287	153	53%	LINUXERT	139	15	6	LUXEUIL-LES-BAINS	20 000	FROIDECONCHE	1 973	-	-	18 271	11 935	65%	LUXEUIL LES BAINS	8 412	1 502	601			SAINTE-SAUVEUR	2 037	-	-				industries (en EH)	5 248	-	-	MEURCOURT	300	MEURCOURT	307	72	29	336	88	26%	PLOMBIERES LES BAINS	1 300	PLOMBIERES LES BAINS	1 906	2 788	1 115	3 021	287	10%	QUERS	300	QUERS	324	55	22	346	145	42%	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	2 700	BAUDONCOURT	539	20	8	2 421	1 680			69%	BREUCHES	751	22				9	STE MARIE EN CHAUX	162	4	2	industries (en EH)	951	-	-	ST LOUP SUR SEMOUSE	6 000	CORBENAY			1 192	10	4	6 889				5 896	86%	MAGNONCOURT	452	-	-	ST LOUP SUR SEMOUSE	4 291	60	24	industries (en EH)	926	-	-	ST VALBERT	200	ST VALBERT	195	20	8	203	72	36%	STE MARIE EN CHANOIS	350	STE MARIE EN CHANOIS	202	65	26	228	154	67%	industries (en EH)	33	-	-	VILLERS LES LUXEUIL	200	VILLERS LES LUXEUIL	200
AILLEVILLERS ET LYAUMONT - LAG	300	AILLEVILLERS ET LYAUMONT	300	-	-	300	124	41%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
AINVILLE	200	AINVILLE	219	13	5	224	48	22%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
ANJEUX	200	ANJEUX	165	44	18	183	35	19%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
BOULIGNEY	350	BOULIGNEY	431	75	30	461	179	39%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
CITERS	750	CITERS	751	-	-	751	422	56%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
CONFLANS SUR LANTERNE	1 100	CONFLANS SUR LANTERNE	672	-	-	860	699	81%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		industries (en EH)	188	-	-				EHUNS	150	EHUNS	232	15	6	238	48	20%	FAUCOGNEY ET LA MER	1 000	FAUCOGNEY ET LA MER	623	50	20	701	253	36%	industries (en EH)	58	-	-	FAVERNEY -3 décanteurs	1 100	FAVERNEY	1 019	86	34	1 053	584	55%	FLEUREY LES FAVERNEY	400	FLEUREY LES FAVERNEY	365	-	-	365	182	50%	FONTAINE LES LUXEUIL	2 000	FONTAINE LES LUXEUIL	1 437	28	11	1 448	852	59%	FOUGEROLLES	3 700	FOUGEROLLES	3 967	374	150	4 117	3 544	86%	FRANCALMONT	150	FRANCALMONT	123	-	-	123	50	41%	JASNEY	300	JASNEY	195	40	16	211	105	50%	LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	200	LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	155	55	22	177	42	24%	LE CLERJUS	300	LE CLERJUS	521	135	54	575	223	39%	LINUXERT	600	LANTENOT	271	40	16	287	153	53%	LINUXERT	139	15	6	LUXEUIL-LES-BAINS	20 000	FROIDECONCHE	1 973	-	-	18 271	11 935	65%	LUXEUIL LES BAINS	8 412	1 502	601	SAINTE-SAUVEUR	2 037	-	-	industries (en EH)	5 248	-	-	MEURCOURT	300	MEURCOURT	307	72	29	336	88	26%	PLOMBIERES LES BAINS	1 300	PLOMBIERES LES BAINS	1 906	2 788	1 115	3 021	287	10%	QUERS	300	QUERS	324	55	22	346	145	42%	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	2 700	BAUDONCOURT	539	20	8	2 421	1 680	69%	BREUCHES	751	22	9	STE MARIE EN CHAUX	162	4	2	industries (en EH)	951	-	-	ST LOUP SUR SEMOUSE	6 000	CORBENAY	1 192	10	4	6 889	5 896	86%	MAGNONCOURT	452	-	-	ST LOUP SUR SEMOUSE	4 291	60	24	industries (en EH)	926	-	-	ST VALBERT	200	ST VALBERT	195	20	8	203	72	36%	STE MARIE EN CHANOIS	350	STE MARIE EN CHANOIS	202	65	26	228	154	67%	industries (en EH)	33	-	-	VILLERS LES LUXEUIL	200	VILLERS LES LUXEUIL	200	20	8	208	89	43%																																																																				
EHUNS	150	EHUNS	232	15	6	238	48	20%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
FAUCOGNEY ET LA MER	1 000	FAUCOGNEY ET LA MER	623	50	20	701	253	36%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		industries (en EH)	58	-	-				FAVERNEY -3 décanteurs	1 100	FAVERNEY	1 019	86	34	1 053	584	55%	FLEUREY LES FAVERNEY	400	FLEUREY LES FAVERNEY	365	-	-	365	182	50%	FONTAINE LES LUXEUIL	2 000	FONTAINE LES LUXEUIL	1 437	28	11	1 448	852	59%	FOUGEROLLES	3 700	FOUGEROLLES	3 967	374	150	4 117	3 544	86%	FRANCALMONT	150	FRANCALMONT	123	-	-	123	50	41%	JASNEY	300	JASNEY	195	40	16	211	105	50%	LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	200	LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	155	55	22	177	42	24%	LE CLERJUS	300	LE CLERJUS	521	135	54	575	223	39%	LINUXERT	600	LANTENOT	271	40	16	287	153	53%	LINUXERT	139	15	6	LUXEUIL-LES-BAINS	20 000	FROIDECONCHE	1 973	-	-	18 271	11 935	65%	LUXEUIL LES BAINS	8 412	1 502	601	SAINTE-SAUVEUR	2 037	-	-	industries (en EH)	5 248	-	-	MEURCOURT			300	MEURCOURT	307	72				29	336	88	26%	PLOMBIERES LES BAINS	1 300	PLOMBIERES LES BAINS	1 906	2 788	1 115	3 021	287	10%	QUERS	300	QUERS	324	55	22	346	145	42%	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	2 700	BAUDONCOURT	539	20	8	2 421	1 680	69%	BREUCHES	751	22	9	STE MARIE EN CHAUX	162	4	2			industries (en EH)	951	-	-				ST LOUP SUR SEMOUSE	6 000	CORBENAY	1 192	10	4	6 889	5 896	86%	MAGNONCOURT	452	-			-	ST LOUP SUR SEMOUSE	4 291	60				24	industries (en EH)	926	-	-	ST VALBERT	200	ST VALBERT	195	20	8	203	72	36%	STE MARIE EN CHANOIS	350	STE MARIE EN CHANOIS	202	65	26	228	154	67%	industries (en EH)	33	-	-	VILLERS LES LUXEUIL	200	VILLERS LES LUXEUIL	200	20	8	208	89	43%																																																																											
FAVERNEY -3 décanteurs	1 100	FAVERNEY	1 019	86	34	1 053	584	55%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
FLEUREY LES FAVERNEY	400	FLEUREY LES FAVERNEY	365	-	-	365	182	50%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
FONTAINE LES LUXEUIL	2 000	FONTAINE LES LUXEUIL	1 437	28	11	1 448	852	59%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
FOUGEROLLES	3 700	FOUGEROLLES	3 967	374	150	4 117	3 544	86%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
FRANCALMONT	150	FRANCALMONT	123	-	-	123	50	41%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
JASNEY	300	JASNEY	195	40	16	211	105	50%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	200	LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	155	55	22	177	42	24%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
LE CLERJUS	300	LE CLERJUS	521	135	54	575	223	39%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
LINUXERT	600	LANTENOT	271	40	16	287	153	53%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		LINUXERT	139	15	6				LUXEUIL-LES-BAINS	20 000	FROIDECONCHE	1 973	-	-	18 271	11 935	65%	LUXEUIL LES BAINS	8 412	1 502	601	SAINTE-SAUVEUR	2 037	-	-	industries (en EH)	5 248	-	-	MEURCOURT	300	MEURCOURT	307	72	29	336	88	26%	PLOMBIERES LES BAINS	1 300	PLOMBIERES LES BAINS	1 906	2 788	1 115	3 021	287	10%	QUERS	300	QUERS	324	55	22	346	145	42%	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	2 700	BAUDONCOURT	539	20	8	2 421	1 680	69%	BREUCHES	751	22	9	STE MARIE EN CHAUX	162	4	2	industries (en EH)	951	-	-	ST LOUP SUR SEMOUSE	6 000	CORBENAY	1 192	10	4	6 889	5 896	86%	MAGNONCOURT	452	-	-	ST LOUP SUR SEMOUSE	4 291	60	24	industries (en EH)	926	-	-	ST VALBERT	200	ST VALBERT	195	20	8	203	72	36%	STE MARIE EN CHANOIS	350	STE MARIE EN CHANOIS	202	65	26	228	154	67%	industries (en EH)	33	-	-	VILLERS LES LUXEUIL	200	VILLERS LES LUXEUIL	200	20	8	208	89	43%																																																																																																																																																																															
LUXEUIL-LES-BAINS	20 000	FROIDECONCHE	1 973	-	-	18 271	11 935	65%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		LUXEUIL LES BAINS	8 412	1 502	601																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
		SAINTE-SAUVEUR	2 037	-	-																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
		industries (en EH)	5 248	-	-																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
MEURCOURT	300	MEURCOURT	307	72	29	336	88	26%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
PLOMBIERES LES BAINS	1 300	PLOMBIERES LES BAINS	1 906	2 788	1 115	3 021	287	10%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
QUERS	300	QUERS	324	55	22	346	145	42%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	2 700	BAUDONCOURT	539	20	8	2 421	1 680	69%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		BREUCHES	751	22	9																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
		STE MARIE EN CHAUX	162	4	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
		industries (en EH)	951	-	-																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
ST LOUP SUR SEMOUSE	6 000	CORBENAY	1 192	10	4	6 889	5 896	86%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		MAGNONCOURT	452	-	-																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
		ST LOUP SUR SEMOUSE	4 291	60	24																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
		industries (en EH)	926	-	-																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
ST VALBERT	200	ST VALBERT	195	20	8	203	72	36%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
STE MARIE EN CHANOIS	350	STE MARIE EN CHANOIS	202	65	26	228	154	67%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		industries (en EH)	33	-	-																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
VILLERS LES LUXEUIL	200	VILLERS LES LUXEUIL	200	20	8	208	89	43%																																																																																																																																																																																																																																																																																																								

Annexe 4 : Projets de Fiches d'actions à intégrer au contrat de rivière de la Lanterne

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	1			
ME Sup.	Haute Lanterne				Département				
Cours d'eau	Lanterne						70		
Commune(s)	Ailloncourt				Lancement	2008 P3			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Ailloncourt								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La commune héberge actuellement une population de 224 habitants avec une augmentation probable de 110 habitants due à la création d'un lotissement. La commune possède un réseau unitaire de mauvaise qualité sans système de traitement avant rejet dans la Lanterne. Au niveau de la commune, la Lanterne est conforme à son objectif de qualité (1B). Aucune des habitations excentrées ne possède d'assainissement autonome aux normes. La commune s'est doté d'un SDA et a délibéré en faveur d'un scénario dont les objectifs sont les suivants :									
Objectifs :									
1- Toute la partie agglomérée du village est en collectif, le réseau existant est conservé pour la collecte des eaux pluviales 2- Mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées 3- Mise en place d'un système de traitement d'une capacité de 300 EH (Filtre, lit planté de roseaux ou lit d'infiltration)									
Conditions d'exécution :									
1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Collecteur de 3100m linéaires				465 000	556 140			
(2)	Filière de traitement de 300 EH				280 000	334 880			
(3)	90 branchements publics				90 000	107 640			
(4)						0			
(5)						0			
TOTAL					835 000	998 660			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008								
(2)	2009								
(3)	2010								
(4)	2011								
(5)	2012								
Maître d'ouvrage :									
Commune d'Ailloncourt									
Conditions d'aides :									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code fiche Action					
Thème	Développement de l'assainissement domestique		A1	2				
ME Sup.	Planey-Dorgeon		Département		70			
Cours d'eau	Ruisseau du Pré Magny		Lancement	2008	P1			
Commune(s)	Bétoncourt-Saint-Pancras							
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Bétoncourt-Saint-Pancras							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
La commune, d'une population de 67 habitants, possède un réseau unitaire qui dessert la quasi-totalité du village. et dont les exutoires se déversent dans le ruisseau du Pré Magny. La commune ne possède pas de système de traitement en sortie de réseau. Le ruisseau du Pré Magny est de qualité « mauvaise » (MOOX et matières phosphorées), ce qui n'est pas en accord avec l'objectif de qualité du Dorgeon (passable). La commune possède un SDA mais n'a pas délibéré quant au scénario à retenir.								
Objectifs :								
Le scénario le plus coûteux prévoit : 1- De placer 32 habitations en assainissement collectif, et 3 en ANC 2- De traiter les effluents au sein d'une unité unique 3- De mettre en place en traitement par lit d'infiltration drainé d'une capacité de 100 EH								
Conditions d'exécution :								
1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux								
Indicateurs d'efficacité :								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.				
(1)	Réseau		128 100	153 208				
(2)	Transport		30 500	36 478				
(3)	Traitement		55 700	66 617				
(4)				0				
(5)				0				
TOTAL			214 300	256 303				
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88
(1)	2008							
(2)	2009							
(3)	2010							
(4)	2011							
(5)	2012							
Maître d'ouvrage :								
Conditions d'aides :								

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	3			
ME Sup.	Basse Lanterne				Département	70			
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	Bourguignon-les-Conflans				Lancement	2008 P3			
Intitulé du projet	Assainissement de la communes de Bourguignon-les-Conflans								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La commune d'une population de 110 habitants possède un réseau de collecte de type unitaire mais pas de traitement en sortie. Le réseau, auquel la quasi-totalité des habitations est raccordée, récupère une quantité importante d'eaux claires parasites. Une partie du territoire communal est situé en zonage Natura 2000. Plusieurs zones humides entourent le village. La station de mesures de Fleurey-les-Faverney dénotent des problèmes concernant les PES, la bactériologie, es micropolluants minéraux, et les HAP (classes 2 à 3).									
Objectifs :									
La commune possède un SDA qui propose un scénario unique dont les objectifs sont : 1- Intégralité de la zone agglomérée en collectif 2- Conservation du réseau unitaire avec extension au nord 3- Mise en place d'un traitement par lagunage naturel de 130 EH									
Conditions d'exécution :									
1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Rénovation du réseau existant sur 1440m linéaires				87 576	104 741			
(2)	Collecteurs supplémentaires sur 2490m linéaires				72 960	87 260			
(3)	Transport et traitement				265 070	317 024			
(4)						0			
(5)						0			
TOTAL					425 606	509 025			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008								
(2)	2009								
(3)	2010								
(4)	2011								
(5)	2012								
Maître d'ouvrage :									
Conditions d'aides :									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action			
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	4		
ME Sup.	Haute Lanterne				Département	70		
Cours d'eau	Lanterne							
Commune(s)	Breuches - Baudoncourt - Sainte-Marie-en-Chaux				Lancement	2008 P1		
Intitulé du projet	Assainissement du Syndicat de Breuches							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
Le syndicat assure l'assainissement de 3 communes, soit une population totale de 1454 habitants. Le syndicat possède une station de traitement (BAAP + nitrification) de 2700 EH implantée sur Sainte-Marie. Les performances de la station sont satisfaisantes, mais son fonctionnement est perturbé par des réseaux de mauvaise qualité. Par ailleurs, la STEP reprend les effluents insuffisamment traités de la société Bazin, et ne possède pas de système d'autosurveillance. Les données disponibles classent la Lanterne en aval du rejet en qualité moyenne.								
Objectifs :								
Le SDA établit les préconisations suivantes : 1- Réhabilitation des réseaux sur les trois communes 2- Mise en place d'un système d'autosurveillance de la STEP 3- Réhabilitation de la canalisation entre Breuches et la STEP 4- Raccordement de 8 habitations supplémentaires								
Conditions d'exécution :								
1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Amélioration du traitement de la société Bazin 3- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux								
Indicateurs d'efficacité :								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.		
(1)	Divers travaux de réhabilitation sur les 3 communes				571 490	683 502		
(2)	Système d'autosurveillance				37 700	45 089		
(3)	Réhabilitation de la canalisation en Breuches et la STEP				338 100	404 368		
(4)	Extension du réseau sur Baudoncourt et Breuches				181 855	217 499		
(5)						0		
TOTAL					1 129 145	1 350 457		
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88
(1)	2008							
(2)	2009							
(3)	2010							
(4)	2011							
(5)	2012							
Maître d'ouvrage :								
Commune d'Ailloncourt								
Conditions d'aides :								

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code fiche Action					
Thème	Développement de l'assainissement domestique		A1	5				
ME Sup.	Haute Lanterne		Département		70			
Cours d'eau	Ruisseau du Bas							
Commune(s)	Brotte-les-Luxeuil		Lancement	2008	P3			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Brotte-les-Luxeuil							
CONTEXTE								
Problèmes identifiés :								
Les effluents de la commune, qui possède un réseau unitaire vétuste, ne sont actuellement pas traités. La population de la commune est de 212 habitants. Elle se concentre le long de la route départementale et de la rue de Baudoncourt. Les 2/3 des habitations possèdent des fosses septiques connectées au réseau. Le ruisseau du Bas est actuellement en conformité avec son objectif de qualité : 1B (La Lanterne à la Chapelle). La commune possède un SDA, mais n'a pas délibéré quant au scénario à retenir.								
Objectifs :								
Le scénario 2 est le plus coûteux. Il prévoit les éléments suivants : 1- La totalité du village est placé en assainissement collectif sauf 2 parcelles constructibles 2- Réseau de collecte de type unitaire avec réhabilitation de l'existant et mise en place de déversoirs d'orage 3- Traitement par lagunage naturel d'une capacité de 300 EH								
Conditions d'exécution :								
1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux								
Indicateurs d'efficacité :								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF								
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.				
(1)	Collecteurs sur 1100m linéaires		176 000	210 496				
(2)	Canalisation de transit		19 200	22 963				
(3)	Réhabilitation du réseau		230 000	275 080				
(4)	Traitement		150 000	179 400				
(5)				0				
TOTAL			575 200	687 939				
Plan de financement et clé de répartition :								
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière					
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88
(1)	2008							
(2)	2009							
(3)	2010							
(4)	2011							
(5)	2012							
Maître d'ouvrage :								
Conditions d'aides :								

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	6			
ME Sup.	Haute Lanterne				Département	70			
Cours d'eau	Lanterne								
Commune(s)	La Chapelle-les-Luxeuil				Lancement	2008 P2			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de la Chapelle-les-Luxeuil								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La commune a une population de 431 habitants avec un habitat principalement groupé. Elle dispose d'un réseau de collecte de type unitaire ancien et vétuste. Il n'y a aucun système de traitement en sortie de réseau. La qualité de la Lanterne est néanmoins en adéquation avec les objectifs de qualité (1B). Suite à la réalisation de son SDA, la commune a délibéré pour le projet suivant :									
Objectifs :									
1- Zonage d'assainissement plaçant la totalité de la commune en collectif 2- Mise en place d'un traitement d'une capacité de 450 EH (type roseaux, lit d'infiltration ou lit bactérien)									
Conditions d'exécution :									
1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Collecteur (5500m linéaires), branchement, refoulement, relèvement				824 400	985 982			
(2)	Traitement				210 000	251 160			
(3)						0			
(4)						0			
(5)						0			
TOTAL					1 034 400	1 237 142			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008								
(2)	2009								
(3)	2010								
(4)	2011								
(5)	2012								
Maître d'ouvrage :									
Conditions d'aides :									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	7			
ME Sup.	Semouse avale et Planey-Dorgeon				Département	70			
Cours d'eau	Ruisseaux du Vassé et du Coué								
Commune(s)	Dampierre-les-Conflans				Lancement	2008 P1			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Dampierre-les-Conflans								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La population de 268 habitants est concentrée au niveau du bourg et sur le hameau de Varigney. La commune possède un réseau de collecte de type unitaire de mauvaise qualité sans traitement en sortie. Les effluents de la commune rejoignent les ruisseaux du Vassé et du Coué dont la qualité de classe 2 ne correspond pas aux objectifs de qualité (respectivement 1A et 1B). La commune possède un SDA. Une étude est en cours pour faire une adaptation du scénario n°2.									
Objectifs :									
Les éléments actuels prévoient : 1- Création d'une collecte en réseau séparatif pour regrouper l'ensemble des effluents domestiques 2- Implantation d'un système de traitement unique type lagunage naturel au nord de la commune d'une capacité de 360 EH									
Conditions d'exécution :									
1- Respect des conclusions de l'étude complémentaire au SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Collecte et traitement				610 900	730 636			
(2)						0			
(3)						0			
(4)						0			
(5)						0			
TOTAL					610 900	730 636			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008								
(2)	2009								
(3)	2010								
(4)	2011								
(5)	2012								
Maître d'ouvrage :									
Conditions d'aides :									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code fiche Action						
Thème	Développement de l'assainissement domestique		A1	9					
ME Sup.	Planey-Dorgeon		Département		70				
Cours d'eau	Dorgeon								
Commune(s)	Fontenois-la-Ville		Lancement	2008	P1				
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Fontenois-la-Ville								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La population de la commune est de 172 habitants. Il existe un réseau de type unitaire desservant le bourg ou transitent d'importantes quantités d'eaux claires parasites. Il n'y a pas de traitement en sortie. Il existe de nombreuses activités économiques sur la commune (artisanat, une exploitation d'élevage de grande capacité non aux normes, une piscine). Le qualité du Dorgeon est dégradée (classe 3). La commune possède un SDA proposant 5 scénarios, mais n'a pas délibéré quant au scénario à retenir.									
Objectifs :									
Le scénario le plus coûteux fixe les objectifs suivants : 1- Totalité de la commune en collectif, scierie incluse 2- Mise en place d'un traitement type lagunage d'une capacité de 300 EH									
Conditions d'exécution :									
1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.					
(1)	Réseaux (2120m linéaires)		479 750	573 781					
(2)	Traitement		159 900	191 240					
(3)				0					
(4)				0					
(5)				0					
TOTAL			639 650	765 021					
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008								
(2)	2009								
(3)	2010								
(4)	2011								
(5)	2012								
Maître d'ouvrage :									
Conditions d'aides :									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	10			
ME Sup.	Breuchin				Département	70			
Cours d'eau	Raddon								
Commune(s)	Raddon-et-Chapendu				Lancement	2008 P1			
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Raddon-et-Chapendu								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
La commune possède une population de 835 habitants concentrée au niveau d'un bourg, mais il existe un habitat dispersé lui même concentré autour de deux lieux dits (Chapendu et Grosses granges). La qualité du Breuchin correspond aux objectifs de qualité (1B), mais le Raddon est dégradé dans la traversée du village (1B au lieu de 1A). Le réseau existant dans le bourg est difficilement réutilisable pour la collecte des eaux usées. Il n'existe pas de système de traitement des eaux usées sur la commune.									
Objectifs :									
1- Mettre en place d'un lagunage avec réutilisation du réseau unitaire existant pour le bourg 2- Mettre en place 3 systèmes de traitement type filtration sur sable de capacités comprises entre 10 et 20 EH pour les hameaux des Forges, de la Grosse Grange et du Haut de la Côte.									
Conditions d'exécution :									
1- Respect des conclusions du SDA et de la réglementation en vigueur 2- Respect de la charte régionale de qualité des réseaux									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)	Réseau (1200m linéaires) et traitement sur le bourg				183 000	218 868			
(2)	Total collecteurs sur les 3 hameaux				111 058	132 825			
(3)	Total traitement sur les 3 hameaux				40 018	47 862			
(4)						0			
(5)						0			
TOTAL					334 076	399 555			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008								
(2)	2009								
(3)	2010								
(4)	2011								
(5)	2012								
Maître d'ouvrage :									
Conditions d'aides :									

Volet	MAITRISE DES POLLUTIONS				Code fiche Action				
Thème	Développement de l'assainissement domestique				A1	11			
ME Sup.	En totalité				Département	70-88			
Cours d'eau	En totalité								
Commune(s)	Communes ne possédant pas de SDA ou de Zonage				Lancement	2008			
Intitulé du projet	Lancement des études d'assainissement domestique								
CONTEXTE									
Problèmes identifiés :									
Les Schémas Directeurs d'Assainissement disponibles ne concernent que la moitié des communes présentes sur le bassin versant. Hors, ces études sont indispensables à l'élaboration de stratégies pertinentes à mettre en œuvre par les communes pour maîtriser leur rejets d'eaux usées. Elles conditionnent, par ailleurs, l'attribution des aides des partenaires financiers. En tenant compte des SDA en cours de réalisation, les études à lancer concerneraient 44 communes avec une P1 concernant les communes de Amage, Bellefontaine, Breuchotte, Corravillers, Dambenoit, Esboz-Brest, Les Fessey, La Longine, Saint-Bresson ; et une P2 pour Le Clerjus.									
Objectifs :									
1- Lancer les SDA sur les communes dont l'assainissement est prioritaire 2- Disposer de diagnostic et de scénarios concernant le traitement des eaux usées de ces communes									
Conditions d'exécution :									
Indicateurs d'efficacité :									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Coût prévisionnel (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.			
(1)						0			
(2)						0			
(3)						0			
(4)						0			
(5)						0			
				TOTAL	0	0			
Plan de financement et clé de répartition :									
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	Etat	CRFC	CG70	CG88	Autre
(1)	2008								
(2)	2009								
(3)	2010								
(4)	2011								
(5)	2012								
Maître d'ouvrage :									
Communes ou groupements de communes									
Conditions d'aides :									